* Année 1956. — N° 134 A. N. Le Numéro : 15 francs. Mardi 11 Décembre 1956 *

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

3e LEGISLATURE
SESSION DE 1956-1957 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 68e SEANCE

Séance du Lundi 10 Décembre 1956.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 5798).
2. — Excuses et congés (p. 5798).
3. — Jonction d'interpellations (p. 5798).
4. — Déclaration de l'urgence d'une discussion (p. 5798).
5. — Nomination d'un membre d'une commission (p. 5798).
6. — Loi de finances pour 1957. — Votes sur les questions de confiance (p. 5798).

Explications de vote: MM. Salvetat, Lucien Bégouin, président de la commission des pensions; Guy Mollet, président du conseil; Le Coutaller, sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre; Monnier, Dorey, Ramadier, ministre des affaires économiques et financières; Tamarelle, Teulé, Scheider, Tourtaud, Darou, Davoust, Marcel David, Boisdé, Laile, président de la commission de l'agriculture; Lamps, Filippi, secrétaire d'Etat au budget.

Scrutin à la tribune sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'article 51 *bis* dans le texte de l'amendement n° 98 de MM. Paquet, Antoine Guitton, Laborbe, Rincent, Ihuel, Mabrut, Michel Jacquet et Bretin, complété par le sous-amendement n° 99 de M. Gabelle et de Mme Francine Lefebvre, et contre toute motion, tout amendement et tout sous-amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application.

Scrutin public, dans les salles voisines, sur la question de confiance posée pour la prise en considération et l'adoption, en deuxième délibération, de l'article 5 dans le texte de la 4e lettre rectificative et contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application.

Scrutin à la tribune sur la question de confiance posée pour l'adoption, en deuxième délibération, de l'article 7 dans le texte du rapport n° 3496 et contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application.

Scrutin public, dans les salles voisines, sur la question de confiance posée pour la prise en considération et l'adoption, en deuxième délibération, des crédits inscrits aux titres III et IV du budget du ministère des anciens combattants, dans les chiffres du projet de loi n° 2951; pour l'adoption de l'ensemble de l'article 14 et de l'état C annexé, ainsi modifiés; contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application.

Scrutin public, dans les salles voisines, sur la question de confiance posée pour la prise en considération et l'adoption, en deuxième délibération, des dépenses du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones dans les chiffres du projet de loi n° 2951; pour l'adoption de l'ensemble de l'article 18 et des états G et H annexés, ainsi modifiés, et contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application

Suspension et reprise de la séance.

Résultat du premier scrutin: confiance accordée.

Résultat du second scrutin confiance accordée.

Résultat du troisième scrutin: confiance accordée.

Résultat du quatrième scrutin: confiance accordée.

Résultat du cinquième scrutin: confiance accordée.

MM. le président; Leenhardt, rapporteur général; Ramadier, ministre des affaires économiques et financières; Guy Petit.

Suspension et reprise de la séance.

Scrutin à la tribune sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi.

Suspension et reprise de la séance.

Résultat du sixième scrutin: confiance accordée.

7. — Renvoi pour avis (p. 5816).
8. — Dépôt de projets de loi (p. 5816).
9. — Dépôt de propositions de loi (p. 5816).
10. — Dépôt d'un rapport (p. 5816).
11. — Ordre du jour (p. 5816).

S 341 J24 1956

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance du samedi 8 décembre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES ET CONGES

M. le président. MM. Cornigiion-Molinier, Gagnaire et Teitgen s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

MM. de Chevigné, Laborbe, Grandin, Toublanc, Thiriet, Michel Soulié, André Mutter, Ramel, Antoine Guitton, Alliot, Couinaud, Pleven, Courrier, Fanchon s'excusent de ne pouvoir assister à la séance et demandent des congés.

Le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les congés sont accordés.

— 3 —

JONCTION D'INTERPELLATIONS

M. le président. J'ai reçu de M. Billoux une demande d'interpellation sur:

1° La politique du Gouvernement dans le Moyen-Orient et en Algérie qui a, entre autres graves conséquences, l'affaiblissement du prestige et de l'autorité de la France dans le monde et l'accroissement de la tension internationale;

2° La nécessité urgente de prendre, dans l'intérêt de la France et de la paix, des initiatives en vue de contribuer efficacement à la détente internationale, à la réduction des forces armées et au désarmement.

D'autre part, l'Assemblée est actuellement saisie des demandes d'interpellation:

De M. Raymond Boisdé sur le caractère, l'efficacité et la cohérence des mesures d'ordre économique, d'ordre financier et d'ordre social que les évènements actuels imposent de prendre pour préserver les forces vives de la nation;

De M. Robert Ballanger sur: 1° les conditions dans lesquelles 1.572 ouvriers de l'usine Simca de Poissy viennent d'être brutalement licenciés; 2° les brimades et les atteintes continuelles aux libertés syndicales et aux libertés démocratiques dont sont victimes les travailleurs de cette entreprise; 3° les mesures que le Gouvernement compte prendre pour mettre un terme à cette situation et assurer la réintégration de ces travailleurs.

En application de l'article 91 du règlement, MM. Billoux, Boisdé et Ballanger demandent que leurs interpellations soient jointes à celles de MM. Legendre, Emile Hugues, Isorni, de Menthon, Waldeck Rochet et Edouard Bonnefous sur la politique extérieure du Gouvernement, dont la discussion est inscrite à l'ordre du jour du mardi 18 décembre 1956.

Le Gouvernement ne fait pas obstacle à la jonction ?...

La jonction est ordonnée.

— 4 —

DECLARATION DE L'URGENCE D'UNE DISCUSSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que l'urgence est acquise de plein droit pour la discussion de la proposition de résolution de M. Perche et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à modifier et à compléter l'arrêté du 27 novembre 1956 relatif à la répartition du carburant-auto et des essences de pétrole assimilées afin de permettre aux ouvriers et aux employés d'utiliser leur moyen de transport habituel pour se rendre sur le lieu de leur travail.

La discussion d'urgence pourra être inscrite, après décision de la conférence des présidents, à l'ordre du jour d'une séance réservée aux discussions d'urgence.

— 5 —

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacance, d'un membre de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Cette candidature a été, conformément à l'article 16 du règlement, insérée à la suite du compte rendu *in extenso* de la deuxième séance du 7 décembre 1956.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée.

Je proclame donc M. Pierre Guillou membre de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.

— 6 —

LOI DE FINANCES POUR 1957

Votes sur les questions de confiance.

M. le président. L'ordre du jour appelle les votes sur les questions de confiance posées au cours de la discussion du projet de loi n° 2951 et des lettres rectificatives n°s 3289, 3408, 3491, 3495 au projet de loi de finances pour 1957 (n°s 3207, 3227, 3233 et annexe 3261, 3262, 3270, 3290, 3313, 3318, 3319, 3343, 3347, 3348, 3402, 3404, 3404 (rectifié), 3469, 3475, 3492, 3496).

Conformément à la décision prise samedi, l'Assemblée voudra sans doute procéder ainsi à ces votes:

Les explications de vote sur les six questions de confiance auront lieu avant le premier vote et il sera procédé aux scrutins de la manière suivante:

Auront lieu simultanément, le vote sur la première question de confiance, à la tribune, et le vote sur la deuxième question de confiance, dans les salles voisines de la salle des séances.

Aussitôt après la clôture de ces deux scrutins, auront lieu simultanément le vote sur la troisième question de confiance, à la tribune, et les votes sur les quatrième et cinquième question de confiance, dans les salles voisines de la salle des séances

Dès que sera connu le résultat du dépouillement des différents scrutins qui précèdent, le vote sur la sixième question de confiance, portant sur l'ensemble, aura lieu à la tribune.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Salvetat, pour expliquer son vote. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Adrien Salvetat. Mesdames, messieurs, les auteurs de l'amendement n° 98 qui nous est proposé exposent dans leurs motifs qu'il a pour objet, entre autres, de reconnaître par une loi « la créance de l'agriculture sur l'ensemble de la nation ».

Ces formules vagues nous inspirent une méfiance qui ne fait que s'accroître du fait que le Gouvernement s'est rallié au texte présenté. La reconnaissance d'une créance, qu'elle soit ou non sanctionnée par une loi, ne vaut que par la qualité de la signature qui y est apposée: les ministres du système ont trop souvent trompé cette Assemblée et la nation pour que leur signature nous paraisse de quelque valeur.

En fait, l'amendement n° 98 est rédigé dans les meilleures intentions, y compris celle de ne pas accroître les difficultés du monde agricole, déjà handicapé par une natalité plus forte, par un revenu en constante diminution par rapport au revenu national, par un exode rural qui se précipite.

Néanmoins, cet amendement se traduit par une cascade de nouveaux prélèvements auxquels nous sommes, quant à nous, fermement opposés: ce qu'on appelle, depuis quelque temps, des « recettes de poche », ce qui est outrageant pour M. le ministre des affaires économiques et financières, allègrement comparé à un voleur à la tire...

Fidèles à nos engagements et à nos principes, nous nous refuserons à toute mesure qui aggraverait la pression fiscale ou parafiscale, à un moment où l'économie française est gravement troublée par les conséquences de l'incurie gouvernementale.

Les légitimes revendications des agriculteurs peuvent et doivent être satisfaites, sans aggravation du désordre actuel.

Les allocations familiales n'ont pas à être différenciées suivant les catégories sociales ou professionnelles, ni dans leur taux, ni dans leur financement. Nous contestons à l'Etat le droit d'établir une discrimination entre les enfants des ouvriers, ceux des cultivateurs, des fonctionnaires ou ceux des commerçants.

Si la communauté doit une aide aux familles, elle doit être fondée sur un seul principe: à charges égales, allocations égales.

Nous sommes placés devant un problème qui requiert des vues générales et une solution complète et définitive, or le texte proposé se borne à un expédient provisoire.

Pour nous, la seule solution réside dans une refonte générale du système d'allocations familiales propre à faire cesser les inégalités choquantes si souvent dénoncées et auxquelles nul remède efficace n'a encore été proposé, refonte précédée d'une étude sérieuse sur les possibilités de la nation.

Une fois établi le volume possible du budget familial français, sa répartition ne peut se faire que sur la base de cette égalité dont on nous rebat les oreilles, mais qui est refusée aux enfants de France, divisés dès leur naissance en privilégiés et en parias.

L'amendement n° 98 prévoit un fonds national de surcompensation des prestations familiales. Nous préférons et demandons, nous, l'institution d'un fonds national d'aide à la famille assurant entre toutes les familles une répartition équitable.

Dès lors, nous ne sommes pas très éloignés de penser que l'actuel mode de financement des allocations familiales par cotisation est périmé, dépassé.

M. Robert Coutant. Vous êtes donc partisan des impôts ?

M. Adrien Salvetat. Il n'engendre que contrôles, vérifications et poursuites, souvent plus onéreuses, même, que celles des percepteurs.

Un jour peut-être faudra-t-il envisager une fiscalisation des allocations familiales comme des retraites. Il faudra se mettre d'accord pour instituer une fiscalité nouvelle simple, neutre, automatique, telle que celle que le groupe d'union et fraternité française ne cesse de réclamer.

Quant au financement actuel des allocations familiales agricoles, les gaspillages des deniers publics auxquels se livre le Gouvernement, en particulier sur les budgets de la défense nationale et des affaires étrangères, nous permettent de penser qu'il pourrait être assuré sans charges nouvelles par un simple virement de crédit.

Si le Gouvernement préfère consacrer des milliards à l'armement des troupes de Bourguiba ou de Ben Youssef plutôt qu'à aider les paysans à élever leur famille, libre à lui, libre à vous, mesdames, messieurs, de l'encourager dans cette voie.

Quant à nous, vous connaissez notre vote et nos raisons: nous répondrons non aux abus de confiance et aux abus de questions de confiance. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Bégouin.

M. Lucien Bégouin. Mesdames, messieurs, vous êtes conviés à vous déjuger. C'est le sens qu'il convient de donner à la question de confiance posée par le Gouvernement sur le budget des anciens combattants.

C'est aussi une épreuve de force jugée sévèrement par ceux dont on a dit maintes fois qu'ils étaient toujours les créanciers privilégiés de la France. Elle est inadmissible pour la dignité de notre Assemblée, de ses commissions des pensions et des finances, car si, contre leur volonté si nettement exprimée, le Gouvernement entend faire prévaloir la sienne, il ne lui reste plus, mes chers collègues, qu'à mettre le Parlement en vacances. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à l'extrême droite.*)

Je fais, d'autre part, toutes réserves sur la procédure suivie par le Gouvernement. En effet, l'article 58 du règlement dispose: « Dans sa deuxième délibération, l'Assemblée n'est appelée à statuer que sur les nouveaux textes proposés par la commission ou sur les modifications apportées aux textes précédemment adoptés. »

Or, le budget des anciens combattants ne rentre bien évidemment dans aucune de ces deux hypothèses puisque, d'une part, il n'a pas été repris par la commission des finances dans son dernier rapport et que, d'autre part, ayant fait l'objet d'un rejet par l'Assemblée dans sa première délibération, il ne peut être considéré comme un texte précédemment adopté.

C'est donc abusivement et en contradiction formelle avec les dispositions réglementaires relatives à la deuxième délibération que le Gouvernement a pu poser la question de confiance sur un texte repoussé à la fois par l'Assemblée et par sa commission des finances.

En tout cas, avant le vote qui doit intervenir, l'Assemblée nationale voudra certainement permettre au président de la commission des pensions de lui rappeler les faits tels qu'ils se sont déroulés.

Le 16 novembre, la commission des pensions donnant un avis défavorable au projet de budget des anciens combattants, insista auprès du Gouvernement pour qu'il fasse de nouvelles propositions, estimées à environ 7 milliards. Malgré cela, ce budget non modifié était soumis dix jours plus tard à notre Assemblée, sans que le Gouvernement ait cru d'ailleurs devoir engager entre temps, avec la commission des pensions, un dialogue particulièrement souhaitable.

C'est ce budget que vous avez rejeté, mes chers collègues, par 471 voix contre 115.

Douze jours s'étaient de nouveau écoulés, douze jours d'un silence singulier et persistant, quand, tout juste avant le vote sur l'ensemble de la loi de finances le Gouvernement fit proposer une deuxième délibération, pour ensuite essayer, dans la précipitation de nos fins de discussion, de faire accepter ce budget à la sauvette.

La commission des finances a dit non.

C'est alors que la question de confiance a été posée, suivie d'ailleurs, le soir, d'une déclaration à la radio du ministre des anciens combattants, que je regrette de ne pas voir à son banc, déclaration sur laquelle je reviendrai.

M. Guy Mollet, *président du conseil.* Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bégouin ?

M. Lucien Bégouin. Volontiers.

M. le président du conseil. Je ne souhaitais nullement intervenir ni vous interrompre, monsieur Bégouin; mais je regrette que vous ayez cru devoir souligner l'absence momentanée à son banc de M. le ministre des anciens combattants, qui est dans cette enceinte, alors que vous-même, samedi, lorsque l'affaire est revenue en deuxième délibération, vous étiez absent. (*Rires à gauche.*)

M. Lucien Bégouin. Je vous demande pardon, monsieur le président du conseil! J'ai été présent à mon banc depuis le matin à dix heures et demie jusqu'au moment où vous avez posé la question de confiance. Et si je mets en cause l'absence de M. le ministre des anciens combattants, c'est que précisément j'entendais l'interpeller à l'occasion de la déclaration qu'il a faite samedi à la radio. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. le président du conseil. Il a fallu donner la parole à l'un de vos collègues pour défendre, à votre place, un amendement déposé à votre nom.

M. Lucien Bégouin. Sa déclaration à la radio, outre la manifestation insolite, à certains égards, qu'elle constituait, est apparue dans sa conclusion comme une offense à l'égard de ceux qui, sincèrement, de bonne foi et sans s'attarder à je ne sais quelles basses préoccupations, défendent avec tout leur cœur une cause qui n'a pas d'égale. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Mes chers collègues, une controverse s'est instaurée autour de la thèse du Gouvernement qui refuse les sept milliards de mesures nouvelles réclamées par la commission et l'Assemblée, parce que ses propres propositions comportent, dit-il, vingt-quatre milliards de mesures nouvelles.

C'est faux, et les grandes associations d'anciens combattants groupées au sein de l'Union des fédérations d'anciens combattants, tous ceux qui suivent de près les problèmes anciens combattants et qui jugent avec objectivité, élèvent une véhémente protestation contre de telles affirmations.

Nous avons tous ici, pour la personne du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre une grande estime et une amitié sincère, mais elles ne sauraient nous dispenser de rétablir une vérité qu'il a quelque peu altérée dans son allocution de samedi, par solidarité, nous imaginons, avec son collègue des affaires économiques et financières.

Mes chers collègues, le budget des anciens combattants pour 1957 est en augmentation sur celui de 1956 de 17.070 millions de francs avec, en plus, 5.240 millions de francs inscrits aux charges communes.

Cette augmentation, toute naturelle, toute logique puisqu'elle est la conséquence de mesures définitives votées par le Parlement, n'est pas sans précédent. Le budget de 1954 a subi une augmentation de 16 milliards de francs sur celui de 1953, celui de 1955 de 26 milliards de francs sur celui de 1954 et celui de 1956, de 23 milliards de francs sur le budget de 1955.

L'augmentation du budget de 1957 est la conséquence du blocage de la troisième et de la quatrième tranches du plan dit quadriennal, l'application du rapport constant entre les pensions de guerre et les traitements des fonctionnaires, et l'incidence en rapport constant de l'augmentation de 20.000 francs par an des fonctionnaires à partir du 1er novembre 1957.

Nous donnons acte volontiers au Gouvernement qu'il appliquera le rapport constant en 1957 et fera cesser cette scandaleuse injustice que M. Ramadier a toutefois maintenue au cours du budget de 1956 dont il avait la charge, mais il est inexact de dire que l'augmentation du budget de 1957 résulte de mesures nouvelles.

M. Le Coutaller, sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants, sait bien qu'il n'y a rien dans le budget pour la retraite du combattant, au sujet de laquelle il a déposé, au temps où il était notre collègue dans cette Assemblée, une proposition de loi qui suscita de grandes espérances dans le monde des anciens combattants et qui provoque aujourd'hui une profonde désillusion.

Il sait bien que le budget n'envisage pas la revalorisation des pensions de veuve, d'ascendant et d'orphelin, pas davantage des pensionnés de 10 à 80 p. 100, comme il sait aussi que bon nombre de propositions émanant de ses amis socialistes ne sont pas satisfaites.

Voici, d'ailleurs, ce que déclarait M. Le Coutaller, le 7 novembre, devant la commission des pensions:

« Il n'y a pas dans le projet de budget de 1957 de mesures nouvelles au sens où l'entendent les organisations d'anciens combattants, mais il y a dans ce budget une masse de crédits supplémentaires par rapport à 1956 qui résultent, je le sais bien, de l'application des lois votées. »

Cela est si vrai, mes chers collègues, que les conséquences de l'application des lois votées, de ces mesures définitives, continueront à se faire sentir dans les années à venir. Il ne saurait malheureusement en être autrement quand, après 1914-1918 et 1939-1945, nous avons eu l'Indochine et quand nous avons maintenant l'Afrique du Nord.

Or, c'est parce que cette masse budgétaire a suivi cette année l'augmentation normale, que le Gouvernement refuse d'envisager les mesures nouvelles évaluées, je le rappelle, par votre Assemblée et par vos commissions, à 7 milliards de francs et portant sur les pensions de veuve de guerre, des ascendants et des orphelins, des grands invalides, sur les pensions de 10 p. 100 à 80 p. 100 et sur la retraite du combattant.

Si l'Assemblée nationale refusait de répondre à l'attente des victimes de guerre, le décalage persisterait entre le montant des pensions tel que l'a voulu la loi et ce qui est réellement versé, et ce serait contraire à la justice et à l'équité.

Est-ce faire de la démagogie, mes chers collègues, que de vouloir améliorer un peu chaque année le sort de nos camarades en attendant d'arriver à la justice totale ?

Si je ne m'abuse, monsieur le ministre des anciens combattants, vous avez essayé, en vain d'ailleurs, malgré une louable obstination, de faire adopter par votre collègue des finances un certain nombre de plans. Certains étaient ambitieux, d'autres plus modestes. Il y a eu un plan de détresse qui a subi le même sort. Il n'avait, que je sache, rien de démagogique.

Or, ce que nous demandons, monsieur le ministre, c'est à très peu de chose près les mesures qu'envisageait votre plan de détresse. Vous comprendrez notre émotion lorsque samedi vous avez invoqué à la radio votre bonne foi, en mettant la nôtre en cause, lorsque vous avez stigmatisé la démagogie que la décence et l'honnêteté devraient interdire, disiez-vous.

Vous avez eu tort, monsieur le ministre, je vous le dis avec une franchise brutale, de faire écho aux propos de ce journaliste qui, jugeant les autres selon son comportement éventuel, a écrit que « les députés dans leur grande majorité s'estimaient d'ores et déjà satisfaits du baroud d'honneur qu'ils ont pu faire pour justifier l'intérêt électoral et vigilant qu'ils portent aux victimes de guerre ».

Ceux-là, voyez-vous, ignorent tout du problème anciens combattants, ils ne savent pas qu'il y a en France — vous le savez comme nous — des millions de mutilés, de grands invalides, d'aveugles de guerre, d'ankylosés, qui souffrent plus que les autres de la misère générale; des veuves de guerre et des orphelins qui souffrent plus que les autres du spectacle de leur foyer insuffisamment protégé.

Pour ces hommes, pour ces femmes, pour ces enfants, les lois ne sont ni respectées, ni appliquées. C'est contre cela que nous nous élevons, contre l'inqualifiable truquage de la loi, contre ce paradoxe, auquel nous assistons, d'un ministère dont les tâches ont considérablement augmenté, qui a 400.000 dossiers de pension en suspens et qui accepte ou subit la diminution de l'effectif de ses fonctionnaires dans une proportion telle que la liquidation d'un dossier de pension exige, vous le savez, trois fois plus de temps qu'en 1939.

Telles sont les raisons, mes chers collègues, qui ont amené vos commissions des pensions et des finances, ainsi que notre Assemblée, à demander la réalisation de mesures nouvelles de l'ordre de 7 milliards.

Le Gouvernement a répondu que céder sur ce point c'était provoquer des revendications sur d'autres. Nous voici donc placés dans la situation voulue par lui, recherchée par lui, d'une Assemblée qui a marqué sa ferme résolution d'obtenir enfin l'application honnête et intégrale de la charte des pensions, et qui s'entend répondre: Je n'en tiens pas compte. Comme si le Gouvernement n'avait pas pris pleine conscience de l'effet déplorable qu'aura sur les pensionnés de guerre, sur les anciens combattants, son mépris des préoccupations de notre Assemblée obstinée à exiger pour eux la priorité dans l'ordre des charges de la nation.

La tâche du Gouvernement n'est certes pas aisée pour maintenir l'équilibre budgétaire et défendre la monnaie, et nous sommes nombreux ici à ne l'avoir point compliquée. Mais quand on augmente les impôts pour financer, ce qui est infiniment respectable, le fonds de solidarité vieillesse ou pour couvrir telle augmentation des traitements des fonctionnaires, quand on n'hésite pas à dispenser plusieurs centaines de milliards de francs sous forme de subventions ou d'exonérations fiscales, on n'a pas le droit de refuser les quelques milliards qui suffiraient pour atténuer les difficultés matérielles de ceux qui ont défendu l'honneur et le patrimoine de la France. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Jean Le Coutalier, *sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.* Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bégouin ?

M. Lucien Bégouin. Volontiers.

M. le sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur Bégouin, vous venez d'accuser le Gouvernement et l'Assemblée de mépriser ceux qui ont des droits sur nous.

Je voudrais très rapidement et très simplement vous rappeler par quoi ce que vous appelez du mépris s'est traduit et se traduira en 1957 pour les victimes de la guerre.

La pension d'un invalide de guerre à 100 p. 100, bénéficiaire du statut, passera de 314.000 francs au 31 décembre 1956 à 323.000 francs au 1er janvier 1957, à 342.000 francs au 1er mai 1957, à 362.000 francs au 1er novembre 1957 et à 380.000 francs au 1er janvier 1958, soit une augmentation de 66.000 francs en une année.

Quant aux veuves de guerre, monsieur Bégouin, leur pension passera, en ce qui concerne les veuves de guerre, au taux exceptionnel, de 184.000 francs au 31 décembre 1956 à 223.000 francs au 1er janvier 1958.

Le mépris du Gouvernement à l'égard des anciens combattants et des victimes de la guerre, on aurait pu en parler il y a quelques années lorsqu'on n'appliquait pas les lois votées. (*Applaudissements à gauche.*)

Or, nous avons considéré qu'avant de voter des lois nouvelles il était du devoir de l'exécutif d'appliquer celles qui existent. (*Nouveaux applaudissements à gauche.*)

Le rapport constant, en particulier, sera appliqué intégralement dans tous ses éléments en 1957.

Les anciens combattants et les victimes de la guerre ont voulu que leur sort fût lié à celui des fonctionnaires; ils ont eu raison et nous les avons défendus en faisant voter la loi sur le rapport constant en février 1948. Alors, lorsque le Gouvernement fait bénéficier les fonctionnaires de mesures nouvelles à partir de 1957 et puisque ces dispositions nouvelles se répercuteront intégralement, par l'effet du rapport constant, sur la situation des victimes de la guerre, peut-on dénier à ces augmentations de pensions dont vont bénéficier les anciens combattants et les victimes de la guerre le caractère de mesures nouvelles ?

J'ai eu l'occasion, hier, de m'entretenir avec les anciens combattants et victimes de la guerre dans mon département sur ce que nous leur apportons pour 1957. Ils m'ont répondu: Jamais nous n'avons eu de telles augmentations de nos pensions. (*Applaudissements à gauche.*)

Peu importe, ont-ils ajouté, en vertu de quelle loi ces améliorations de notre sort nous sont apportées, ce qui compte pour nous, c'est de toucher ces augmentations. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Lucien Bégouin. Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, je n'ai pas l'intention de polémiquer avec vous. Je répète simplement, en reconnaissant la parfaite exactitude des chiffres que vous venez de citer, qu'ils ne sont que la conséquence de lois précédemment votées.

M. le président du conseil. C'est la seule chose qui vous intéresse.

M. Lucien Bégouin. Mais il ne faut pas oublier d'indiquer ce à quoi ces pensionnés ont droit et ce qu'ils touchent actuellement.

Il subsiste entre les deux, vous le savez, un décalage sérieux, et c'est ce décalage que vous également, lorsque vous n'étiez pas au banc des ministres, vous cherchiez avec nous, de la même façon, à réduire, c'est cette différence qu'à deux reprises, à l'occasion du budget de 1956 et du budget de 1957, nous n'avons pas pu rectifier, et c'est là l'objet de notre différend.

Répondant à l'accusation de mépris que j'ai tout à l'heure portée contre le Gouvernement, vous avez invoqué l'effort considérable fait par ce dernier. J'ai le devoir de dire ici, en ma qualité de président de la commission des pensions, que les gouvernements qui vous ont précédé ont fait également des efforts, et vous savez bien que M. Jacquinot, M. Mutter, M. Bergasse, M. Triboulet, M. Masson et M. Badie reçoivent souvent l'hommage des anciens combattants.

Mais le mépris surtout, puisque vous avez relevé ce propos, le mépris de la part du Gouvernement, réside dans le fait que je dis inadmissible que, malgré l'avis unanime de la commission des pensions, y compris vos collègues du groupe socialiste, malgré le refus opposé samedi par la commission des finances de réexaminer le budget rejeté par notre Assemblée par 471 voix contre 115, le Gouvernement décide de nous imposer aujourd'hui l'épreuve de force. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche. — Applaudissements sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

Et puis, voyez-vous, monsieur le président du conseil, ce qui est grave, je le dis avec un profond sentiment de regret et aussi de tristesse, c'est qu'on puisse essayer de triompher de la lassitude de l'Assemblée dont on espère qu'elle cédera à la contrainte de la traditionnelle question de confiance; ce qui est grave, mesdames, messieurs, c'est qu'un membre du Gouvernement ait pu dire ici la semaine dernière: pourquoi refuser aujourd'hui ce que vous voterez dans deux jours avec la question de confiance ?

Epreuve de force, ai-je dit au début de mon intervention. C'est bien cela qui nous est imposé, sans considération pour l'attitude de ceux qui, comme moi, ont toujours apporté au Gouvernement un soutien loyal.

Nous allons voter, mes chers collègues, chacun va prendre ses responsabilités. Elles ne sont pas légères. En toute sérénité, je ne voterai pas la confiance.

C'est la première fois depuis la première guerre mondiale que la question de confiance est posée sur le budget des anciens combattants.

Nous devons le regretter à l'heure où de vaillants enfants de France accomplissent la mission pour laquelle ils ont été rappelés ou maintenus sous les drapeaux. Après les pères, ce sont les fils qui courent les mêmes dangers.

Il n'est pas exagéré de dire que notre geste, que nous considérons comme un acte de justice, aura pour eux une portée morale au moins aussi grande que sa portée matérielle. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Monnier.

M. René Monnier. Mesdames, messieurs, il est bien normal qu'un Gouvernement dont les incartades ridicules ont déjà risqué de jeter le pays dans un nouveau conflit hésite à tenir les promesses solennellement faites aux victimes de la guerre. Il risque trop de les multiplier pour envisager sans réticences l'augmentation légitime de la dette de la nation à leur égard.

Nous estimons, quant à nous, que les ressources demandées aux contribuables français auraient largement suffi à aider les veuves et les orphelins de ceux qui se sont sacrifiés pour le salut de la patrie, à condition toutefois qu'elles ne fussent pas gaspillées du fait d'une politique aberrante et d'une gestion désordonnée.

On a exposé à cette tribune les raisons pour lesquelles les élus du peuple ne pouvaient abandonner les victimes de guerre au sort que leur réserve le Gouvernement.

Il semble que la majorité de cette Assemblée soit pour une fois d'accord sur la primauté des engagements pris à leur égard.

M. Marcel Darou. Les engagements pris à leur égard sont respectés.

M. René Monnier. Nous laisserons à d'autres le soin de se déjuger s'ils l'estiment convenable. Puisque M. Ramadier est sûr qu'il y a des dépenses plus importantes que celles qui consistent à aider les enfants et les femmes des héros tombés au champ d'honneur, nous lui manifesterons notre désaccord total en refusant la confiance à ce Gouvernement sans mémoire et sans parole. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Dorey.

M. Henri Dorey. Monsieur le président du conseil, mesdames, messieurs, au moment où va se clore la première lecture de la discussion du budget pour l'exercice 1957, je voudrais, au nom de mes amis du groupe du mouvement républicain populaire, vous soumettre quelques réflexions et suggestions à l'égard de la nouvelle procédure budgétaire et présenter des observations sur le budget lui-même.

Si nous devons nous féliciter du vote du budget avant le 31 décembre, grâce à la nouvelle procédure, nous pensons que celle-ci, bonne dans son principe, nécessite quelques adaptations et mises au point, de manière à donner au Parlement la possibilité d'exercer un contrôle efficace.

Nous souhaitons que les fascicules budgétaires soient déposés dès la rentrée d'octobre, afin que les parlementaires aient le temps matériel de les étudier avant que commence l'examen du budget devant la commission des finances et les commissions techniques.

Il serait souhaitable également que les demandes de crédits comprises dans les différents titres soient accompagnées d'explications plus complètes et plus claires. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, la synthèse postule la clarté.

Lors de la discussion devant l'Assemblée, l'organisation des débats devrait permettre à chaque parlementaire de suivre la discussion. Pour cela, il faut tenir compte des obligations qui incombent aux parlementaires de province.

Ces quelques suggestions que je me suis permis de formuler au nom de mes amis et en mon nom personnel, jointes à d'autres suggestions qui ne manqueront pas d'être faites, doivent permettre d'améliorer le fonctionnement de la nouvelle procédure budgétaire. (*Applaudissements au centre.*)

Quant au budget que nous allons voter, comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner au cours de la discussion générale, il est bien certain qu'il ne correspond plus à la réalité. Il doit être remis sur le chantier par le Gouvernement et complété prochainement par un collectif.

Il n'est pas douteux que les recettes seront inférieures aux évaluations contenues dans le projet de loi de finances. M. le ministre des affaires économiques et financières escomptait un accroissement de recettes de 270 milliards de francs par rapport à 1956. L'expansion de la production était elle-même estimée à 5,50 p. 100, en moyenne, pour l'ensemble de l'année 1957.

Or, sans vouloir faire preuve de pessimisme, il n'est pas douteux que les restrictions de carburant, même si elles ne durent que quelques mois, auront des conséquences sérieuses dans de nombreux secteurs de notre économie. Et ce ralentissement ne sera pas sans influence sur les salaires et les revenus, qui se trouveront freinés par rapport aux prévisions contenues dans la loi de finances.

Déjà, pour l'ensemble des professions, la hausse des taux de salaires a été moins forte en 1956 qu'en 1955.

Cette hausse avait été, pour les trois premiers trimestres de 1955, de 6,35 p. 100; elle est de 5,3 p. 100, pour les trois premiers trimestres de 1956.

Par ailleurs, le Gouvernement n'avait pas compris dans les prévisions de dépenses le coût des opérations de Suez.

Si nous tenons compte de tous ces éléments nouveaux intervenus depuis la préparation du budget, diminution des rentrées fiscales et dépenses nouvelles, il n'est pas exagéré de penser que le déficit budgétaire s'aggravera d'environ 300 milliards au cours de l'année 1957.

Devant cette situation, monsieur le président du conseil, il apparaît à mes amis et à moi-même que le budget que vous nous demandez de voter appelle immédiatement un complément. Nous insistons pour que le Gouvernement dépose le plus rapidement possible un collectif tenant compte à la fois des dépenses nouvelles et des incidences budgétaires consécutives au ralentissement de l'activité économique.

Cette situation exige une politique de rigueur financière qui ne saurait se satisfaire d'une politique à la petite semaine. Il faut pratiquer une politique d'économies rigoureuses.

Monsieur le président du conseil, avant la séparation des Chambres, au mois de juillet dernier, vous aviez, du haut de cette tribune, annoncé une politique draconienne d'économies et vous aviez cité le chiffre de 400 milliards de francs. Nous sommes au regret de vous dire que nous n'avons pas trouvé traduite dans le budget cette volonté d'économies que vous aviez indiquée avant les vacances parlementaires.

M. Paul Ramadier, *ministre des affaires économiques et financières.* 373 milliards de crédits, qui dérivaient cependant de votes antérieurs du Parlement, n'ont pas été acceptés!

M. Henri Dorey. Monsieur le ministre des affaires économiques et financières, je sais que vous avez pratiqué 299 milliards d'économies, exactement, sur les crédits qui vous ont été proposés par les différents ministères. Mais c'est à la suite de l'arbitrage qui se fait chaque année de la part du ministre des finances.

M. le ministre des affaires économiques et financières. Permettez-moi de vous dire que les crédits qui ont été rejetés étaient compris dans le budget de reconduction, c'est-à-dire résultant de votes déjà émis. C'est ce qui différencie l'effort qui a été consenti cette année de celui qui a été fait au cours des années antérieures.

M. Henri Dorey. C'est l'ensemble de sa politique économique et financière que le Gouvernement doit repenser, définir devant le Parlement et concrétiser dans un collectif.

Le Gouvernement doit s'employer, par tous les moyens, à empêcher un ralentissement de l'activité économique.

Monsieur le président du conseil, le vote en temps utile du budget, la préparation rapide et la mise en application d'un plan économique pour traverser la période difficile des premiers mois de 1957 doivent permettre au Parlement et au Gouvernement de prendre rendez-vous pour une large confrontation de leurs points de vue dans le domaine fiscal.

Votre sous-commission des finances a travaillé. Elle a procédé à une large enquête.

Sans nous bercer d'illusions et sans berner les électeurs, il faut prendre date pour étudier sérieusement une véritable réforme fiscale, dont la date d'application pourrait être fixée au 1er janvier 1959, qui aurait l'immense avantage, ainsi précisée quant à son point de départ, de donner suffisamment de recul pour ne pas être une «réformette» et un trompe-l'œil.

Notre groupe aimerait sur ce point obtenir du Gouvernement des assurances et des engagements, car le projet de loi n° 2781 n'est, dans ce domaine, qu'un hors-d'œuvre bien insuffisant.

Telles sont les observations que nous voulions formuler.

Malgré cela, et en dépit des réserves faites sur un certain nombre de budgets, le groupe du mouvement républicain populaire votera la confiance, car les problèmes techniques, si importants soient-ils, sont dépassés.

La situation internationale, les douloureux événements de Hongrie, l'odieuse attitude de la Russie soviétique à l'égard du peuple hongrois, les négociations internationales qui viennent de s'ouvrir à Paris, exigent que le Gouvernement puisse s'appuyer sur une large majorité.

C'est pour ces raisons, et malgré les réserves que nous pouvons faire sur la politique économique et financière, que le mouvement républicain populaire vous apportera sa confiance. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Tamarelle. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. René Tamarelle. Mon intervention a trait à la question de confiance sur l'ensemble du budget.

Mesdames, messieurs, ces jours derniers, en assistant au défilé des divers chapitres du budget, j'ai pensé qu'une lacune importante existait dans les aménagements techniques de cette maison.

Comment, au siècle de l'automation et de la cybernétique, ne s'est-il point trouvé parmi les brillants polytechniciens égarés dans l'Assemblée, un apôtre du modernisme pour préconiser une installation devenue nécessaire au fonctionnement rapide de nos institutions en général et de l'examen du budget en particulier ?

En effet, cette épreuve athlétique et financière vaudrait certainement à notre Assemblée, dans des jeux olympiques réunissant l'ensemble des législateurs du monde, une médaille d'or pour une performance aussi étonnante que celle réalisée si brillamment dans le marathon par notre grand champion Alain Mimoun. (*Applaudissements et rires à l'extrême droite.*)

M. Achille Auban. On cherche l'esprit et l'on ne rencontre que la sottise.

M. René Tamarelle. Ne craignez rien, l'intelligence n'est pas toujours toute du même côté. (*Rires.*)

M. Arthur Notebart. Ce n'est pas contagieux.

Au centre. N'avouez jamais!

M. René Tamarelle. Oui, mesdames, messieurs, pour tenir la cadence infernale que représente dans de telles conditions et en d'aussi brefs délais l'examen de chaque chapitre d'un budget d'une monstruosité croissante, l'homme-député est dépassé. Désormais seule la science créant la machine-député permettra de faire face à une semblable tâche, substituant à la lenteur de nos esprits la fulgurante compréhension des cerveaux électroniques et le travail infaillible des robots silencieux et disciplinés.

La presque totalité des pensionnaires de cette grande maison — grande par la surface à corriger — s'indignent et s'agitent lorsque Pierre Poujade dépeint aux foules françaises... (*Exclamations à gauche et sur divers bancs.*)

Nous ne rougissons pas.

...les jongleries, acrobaties et clowneries offertes par les programmes du Palais-Bourbon.

Mais Pierre Poujade a mille fois raison, car l'examen du budget à la mode politicienne française constitue la plus tristement comique des histoires de fou connues à ce jour. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Le groupe d'union et fraternité française refusera la confiance à ce gouvernement de danger public. (*Interruptions au centre.*)

Ce ministère, dur envers les faibles, lâche devant les forts, ce ministère où les pêcheurs de lune ont su accumuler les pires sottises, les plus dangereuses initiatives et la plus criminelle des imprévoyances, ce ministère dans lequel les plus illustres figures de la S. F. I. O. sont parvenues par leur inconscience à

convaincre le pays qu'un Gouvernement socialiste apportait inéluctablement la guerre et la misère, nous n'en voulons plus.

On ne laisse pas les clefs du coffre-fort de la France à un spécialiste de la faillite à qui je me refuse à confier un centime germinal. (*Interruptions à gauche, au centre et à droite.*)

M. Tony Larue. Parlez-nous donc des finances de Pierre Poujade!

Au centre. Que faut-il entendre!

M. René Tamarelle. On a entendu souvent d'autres choses sur d'autres bancs où les nationaux étaient un peu plus calmes.

M. Henri Lacaze. La réforme fiscale, vous l'aviez promise.

M. René Tamarelle. Vous, vous avez tout promis et vous n'avez jamais rien donné depuis de nombreuses années. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Paul Coste-Floret. Et les Etats généraux, où sont-ils?

M. René Tamarelle. Les Etats généraux se préparent, monsieur Coste-Floret. On en reparlera. (*Applaudissements à l'extrême droite. — Exclamations et rires sur divers bancs.*)

Ne craignez rien! Nous somme aussi bons Français que vous. Nous en avons donné des preuves déjà.

Habiles aujourd'hui à vous assurer une publicité aussi élogieuse que mensongère, vos valets de plume et de micro pourront demain ajouter à vos noms les épithètes terribles qu'y accole déjà le peuple dans l'angoisse: guerre et misère.

L'ensemble du budget, c'est l'image de la politique économique générale d'un gouvernement.

Nous connaissons celle du ministère: augmentation des charges fiscales, ralentissement et désordre de la production, baisse du pouvoir d'achat des salaires, hausse du coût de la vie, renaissance du marché noir. (*Interruptions à gauche.*)

Les trafiquants d'essence, de sucre et d'huile voteraient aujourd'hui pour vous, monsieur Ramadier, car ils vous savent gre d'avoir ressuscité leur frauduleuse industrie. Que leur gratitude intéressée vous console donc du refus que nous opposons à votre question de confiance: chacun a les amis qu'il mérite. (*Applaudissements à l'extrême droite. — Rires et applaudissements à gauche.*)

M. Paul Coste-Floret. Et vous votez avec les communistes!

M. Rene Tamarelle. Ceci est autre chose.

Toute vérité, évidemment, n'est pas bonne à dire. Beaucoup, sur ces bancs, pensent certaines choses mais n'osent jamais les dire. Ils réservent cela aux poujadistes et aux communistes, probablement.

M. Germain Rincent. Vous remplacez Le Pen!

M. René Tamarelle. Non, je ne remplace personne.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la révolte gronde du peuple contre le système. Son impuissance et sa malfaisance éclatent dans le domaine économique et financier, comme dans les autres.

Notre ami Pelat a exposé, au cours de la séance du 21 novembre, les raisons profondes de notre opposition à la politique de M. Ramadier. Je la résume en quelques mots: gabegie administrative, refus de toute sanction à l'égard des responsables...

M. Marcel Darou. Et des fraudeurs de l'impôt!

M. René Tamarelle. ... refus de toute réforme efficace des organismes publics et semi-publics, accroissement des dépenses et des charges fiscales et sociales, entraves systématiques à la libre entreprise et développement de l'étatisme et du dirigisme, promesses fallacieuses ou démagogiques qui se concluent par des manques de parole à l'égard des fonctionnaires, fiscalité démentielle qui procède d'une volonté arrêtée de conduire la nation dans la voie de ce collectivisme qui a produit les fruits que vous savez dans les régions orientales de l'Europe.

Ces raisons, mesdames, messieurs, sont incontestables et la politique de l'autruche que pratiquent ceux d'entre vous qui les méconnaissent ne peut qu'aggraver la situation.

Puisque, en fait de finances publiques, nos collègues du groupe du mouvement républicain populaire n'ont pas eu l'idée qui leur revenait de droit de se référer aux principes définis par la plus haute autorité spirituelle, ils me permettront de les livrer à leurs méditations et à celles de quelques autres:

« L'Etat, en tant que chargé de protéger et de promouvoir le bien commun des citoyens, a l'obligation de ne répartir entre ceux-ci que des charges nécessaires et proportionnées à leurs ressources.

« L'impôt ne peut donc jamais devenir pour les pouvoirs publics un moyen commode de combler le déficit provoqué par une administration imprévoyante, de favoriser une industrie ou une branche de commerce aux dépens d'une autre également utile.

« L'Etat s'interdira tout gaspillage des deniers publics; il préviendra les abus et les injustices de la part de ses fonctionnaires, ainsi que l'évasion de ceux qui sont légitimement frappés.

« Souvent, des impositions trop lourdes oppriment l'initiative privée, freinent le développement de l'industrie et du commerce, découragent les bonnes volontés.

« En outre, il est capital que les principes moraux justifiant l'impôt apparaissent clairement tant aux gouvernements qu'aux administrés et soient effectivement appliqués.

« La sagesse des gouvernements et l'efficacité d'une administration dévouée et intègre doivent démontrer à l'évidence que le sacrifice imposé correspond à un service réel et porte ses fruits. »

Ce sont là des extraits du discours prononcé par le pape Pie XII, le 20 octobre 1956.

La sagesse du pape peut éclairer les plus laïques d'entre vous. On me fera difficilement croire qu'elle a inspiré les membres du Gouvernement.

Pouvaient-ils mieux faire? A dire vrai, je ne le crois pas, car ils sont prisonniers de cet ensemble de préjugés, de mensonges, d'utopies, de complicités et de lâcheté, qui forme ce que la nation appelle de plus en plus le système.

Votre système, mesdames, messieurs, est redoutable autant que pernicieux, parce qu'il n'est pas possible de l'améliorer. S'y associer, de près ou de loin, c'est lui assurer quelques mois de survie, c'est prolonger une agonie dont le terme marquera la délivrance et le redressement de notre pays.

Je vois que mes déclarations n'intéressent pas tout le monde. (*Exclamations et rires à gauche et sur divers bancs.*)

Nous avons appris, sur les bancs de l'école, une certaine courtoisie, malgré tout. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Paul Coste-Floret. Nous l'avons vu!

M. René Tamarelle. Nous pourrions encore donner des leçons de politesse. Nous sommes des professionnels en ce genre, monsieur Coste-Floret!

M. Germain Rincent. La courtoisie de Poujade, c'est l'insulte!

M. René Tamarelle. Il n'y a que la vérité qui blesse. (*Mouvements divers.*)

Entre le système et les Français qui ont fait confiance au mouvement que dirige Pierre Poujade,... (*Exclamations à gauche et sur certains bancs au centre, à l'extrême gauche.*)

Ah! c'est un nom qui fait dresser les oreilles, évidemment.

M. le président. Monsieur Tamarelle, abstenez-vous d'interpeler vos collègues.

M. René Tamarelle. Entre le système, dis-je, et les Français qui ont fait confiance au mouvement que dirige Pierre Poujade et au groupe au nom duquel j'ai l'honneur d'intervenir, c'est une question de vie ou de mort (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*), car la mort du système c'est la résurrection du pays.

Nous avons choisi et nous lutterons pour que le dernier soubresaut de ce système tant décrié par tous ne nuise pas trop à la France.

Mesdames, messieurs, nous vous convions au salut public, à l'appel aux ressources immenses d'un peuple qui ne se reconnaît plus dans ses institutions. Montrez-lui que ses représentants l'ont compris et que les meilleurs d'entre eux sont prêts aux rudes tâches qui attendent les hommes décidés à tout sacrifier à la vraie République et, avec nous, criez à ce Gouvernement de faillis: allez-vous en! Cessez de faire du mal à la France. (*Applaudissements à l'extrême droite. — Exclamations à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Teulé.

M. Mathieu Teulé. Mesdames, messieurs, s'il est un corps de fonctionnaires dont la conscience professionnelle et les capacités méritent notre estime, c'est bien celui du ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Je parle, bien entendu, des agents qualifiés qui y travaillent réellement, alors que certains parasites, pour des raisons diverses, trouvent le moyen, sans compétence ni titres, d'émarger à un budget essentiellement technique.

Pourtant, ce budget est en déficit pour la première fois depuis des années et c'est pourquoi vous avez refusé de l'approuver. J'ose espérer que vous persisterez dans cette attitude qui peut marquer le début d'un retour au bon sens et au rôle traditionnel de la représentation nationale, responsable des deniers de l'Etat devant le corps électoral.

Pourquoi, en effet, le budget de cette immense entreprise industrielle et commerciale mise au service du public est-il déficitaire ? Le personnel d'exécution est-il trop nombreux ou trop payé ? Vous savez bien que non, tout au contraire.

Il s'agit donc d'un problème de gestion d'ensemble qui incombe aux échelons les plus élevés et, finalement, au ministre.

Cette gestion doit être conçue comme celle d'une affaire rentable, nous exigeons donc que les responsables y apportent toute leur attention.

Elle peut, elle doit être bénéficiaire et les fonctionnaires dont j'évoquais le mérite seront les premiers à en profiter.

Je connais la réponse que vous pouvez me faire, monsieur le secrétaire d'Etat: si vous ne voulez pas de déficit, acceptez l'augmentation des tarifs.

Je conteste l'argument, car les tarifs peuvent rester inchangés, peut-être même diminuer si un effort d'organisation rationnelle et d'équipement scientifique est mené à bien.

Cet effort, me dira-t-on, exige des investissements. Sans doute, mais les investissements de cet ordre doivent, en bonne règle, être demandés à l'emprunt et non pas au contribuable ou à l'usager. En particulier, une politique hardie d'expansion téléphonique permettrait d'accroître considérablement les recettes, d'assurer les amortissements et de parvenir à cet équilibre qui caractérise toute maison de commerce sainement dirigée.

Mais je m'aperçois que je formule des suggestions incompatibles avec l'esprit même du dirigisme bureaucratique dont les méfaits paralysent les administrations publiques tout autant que les affaires privées, des suggestions qu'il n'est pas au pouvoir du système de réaliser, même si, d'aventure, un original le désirait.

C'est donc contre le système que nous nous prononcerons en refusant la confiance à ses représentants. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Scheider. (*Exclamations sur de nombreux bancs au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Adrien Scheider. Mesdames, messieurs, l'article 7 nous révèle une nouvelle hypocrisie gouvernementale.

Sous le respectable prétexte de frapper plus sévèrement les gens malhonnêtes, on nous propose une sensible majoration du taux des amendes pénales. A première vue, aucun membre de l'Assemblée n'oserait refuser une disposition tendant à rendre plus rigoureuse la répression des diverses filouteries. Tout paraît donc pour le mieux dans la meilleure des justices. Mais cette apparence honorable masque bien mal les buts véritables du Gouvernement.

Les grands escrocs, les trafiquants de haut vol, toutes les fripouilles dont les noms reviennent périodiquement dans les scandales qui ne sont pas toujours privés, se moquent bien des amendes pénales et de leur augmentation. Quand ces messieurs décident de sortir leur argent, leur « fric », ce ne sont pas les caisses officielles de l'Etat qui le perçoivent.

L'or persuasif de la corruption a d'autres destinations, et les plus diverses, vous le savez, mesdames, messieurs.

L'augmentation du taux des amendes fiscales tend à un tout autre résultat. C'est une arme odieuse, mais combien efficace, que cherche à forger un système craquant de toutes parts pour maintenir sur ce pays la dictature des faillis, des traîtres et des incapables. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Lorsque M. Ramadier, dénommé dans le pays « la misère », est quelque peu chahuté par les Aveyronnais de Saint-Sernin — que l'on dit spécialisé dans un élevage bien particulier — la garde prétorienne, qui a reçu les consignes nécessaires, provoque les incidents qui permettront de faire pleuvoir les amendes dites pénales sur de braves gens dont le seul délit est de crier un peu trop fort leur soif de justice et de liberté.

Nous n'exagérons rien, mesdames, messieurs.

Ce Gouvernement, qui prépare la ruine de l'économie française et la liquidation définitive de notre prestige, ne veut pas que le peuple lui exprime son dégoût. Les matraques ne lui suffisent plus, il a songé à utiliser au service de la répression sa vieille habitude de vider les poches.

M. le président du conseil se souvient peut-être de cette manifestation du 25 novembre où les habitants de Gannat étaient doublés d'autant de janissaires qu'il y a d'électeurs dans cette petite ville, janissaires qui matraquèrent sauvagement ouvriers, jeunes filles, commerçants, allant jusqu'à pénétrer dans les magasins, à violer les domiciles privés (*Rires à gauche*) et à blesser sérieusement d'inoffensifs passants. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Achille Auban. A Toulouse, ce n'étaient pas des janissaires.

M. Adrien Scheider. Je n'étais pas à Toulouse.

Dans le tableau figurant à la page 177 du projet de loi de finances, je constate que les coefficients d'augmentation prévus pour les amendes prononcées en vertu de l'article 218,

qui vise la rébellion, sont de douze pour le minimum et de six pour le maximum. Il en coûterait donc désormais de 50.000 à 300.000 francs à ceux qui refuseraient d'accepter sans mot dire les coups de crosse ou de gourdin des anges gardiens de M. Guy Mollet.

Par contre, les amendes prévues à l'article 319 du code pénal qui vise les homicides par imprudence ne sont affectées que du coefficient quatre pour le minimum et d'un coefficient légèrement inférieur à trois pour le maximum.

Un tel écart entre les majorations du taux des amendes respectivement prévues pour la rébellion et pour l'homicide suffit à mettre en lumière les intentions véritables du Gouvernement.

Les légitimes manifestations provoquées par les méfaits de la politique gouvernementale se multiplieront fatalement à travers le pays, et avec plus d'ampleur chaque jour.

Les hommes qui osent parler de civisme ont peur de la colère du peuple. Voilà pourquoi ils veulent tenter de se protéger par la menace de lourdes amendes pénales.

En votant contre cette augmentation et contre la confiance au Gouvernement, le groupe U. F. F. refuse une arme nouvelle aux ennemis de la liberté. (*Applaudissements à l'extrême droite. — Interruptions à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Tourtaud. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Auguste Tourtaud. Mesdames, messieurs, le fait qu'au terme de ce débat budgétaire six questions de confiance soient posées par le Gouvernement montre que celui-ci rencontre quelques difficultés pour faire accepter les moyens de la politique qu'il pratique.

Les dépenses et les conséquences économiques résultant de la guerre d'Algérie et d'Egypte n'ont, certes, pas été incluses de façon chiffrée dans le budget. Elles n'en ont pas moins pesé à la fois sur les prévisions et la discussion budgétaires.

Jamais, d'ailleurs, cette dernière n'a été plus confuse et plus précipitée. Elle s'est déroulée selon les nouvelles dispositions arrêtées par le décret du 19 juin 1956, non soumis à la ratification du Parlement, malgré notre demande, et contraire à l'esprit comme à la lettre de la Constitution.

En rupture avec la tradition parlementaire, l'Assemblée a dû d'abord voter les recettes, le Gouvernement demeurant seul responsable de leur évaluation.

Mais l'innovation la plus importante et la plus grave porte sur le vote des dépenses qui a eu lieu par grandes masses, par titres et par ministères. Ces dépenses n'étant pas présentées par chapitres, les députés sont pratiquement dessaisis de tout moyen de contrôle efficace, d'autant que le décret du 19 juin donne au ministre des affaires économiques et financières, le droit de procéder à des transferts de crédits de chapitre à chapitre.

La répartition des crédits par chapitres, préparée par les services, sera arrêtée par décret, pris sous l'unique signature du ministre des affaires économiques et financières, et soumis à la seule discussion des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République.

Aux rapports Gouvernement-Assemblées ont été substitués les rapports Gouvernement-commissions des finances, en violation flagrante de la Constitution.

A la date limite, aujourd'hui 10 décembre, fixée par le décret pour la transmission du projet de loi de finances au Conseil de la République, la discussion budgétaire est donc, pour l'Assemblée nationale, pratiquement terminée. Non seulement elle a été limitée dans le temps, mais pratiquement elle n'a pas permis aux députés de faire aboutir des initiatives constructives.

C'est ainsi que de nombreuses propositions du groupe communiste en faveur de la classe ouvrière, des masses laborieuses en général, et pour la défense des intérêts du pays, même lorsqu'elles ne comportaient aucun accroissement de dépenses, ont été écartées par le Gouvernement en application des dispositions du décret du 19 juin 1956.

Rappelons que seul notre groupe, par le dépôt d'une question préalable, s'est opposé à ce mode de discussion budgétaire, qui prive les élus du peuple des prérogatives essentielles pour la discussion et le vote du budget.

Mais si certains se félicitent que les délais aient été respectés, qui pourrait affirmer pour autant que le pays a un budget sincère, dont l'unité et l'équilibre ont été sérieusement envisagés ?

Le Gouvernement affirme avoir ramené le total des charges de 1957 de 4.800 à 4.500 milliards de francs, en réalisant en gros 300 milliards d'économies.

Lorsque la tendance à la hausse des prix se manifeste, lorsque l'économie est fortement menacée et que l'effort de guerre est poursuivi, peut-on prétendre que de tels objectifs seront atteints, sinon au détriment des intérêts vitaux du pays ?

Quant aux dépenses militaires, certaines de celles qui sont inscrites au budget nous paraissent minorées. D'autre part, il en est qui figurent pour mémoire ou entre parenthèses et qui ne sont pas comptabilisées dans le budget.

C'est ainsi que, pour la guerre d'Algérie, le Gouvernement prévoit en 1957 une dépense non inscrite au budget variant entre 310 et 360 milliards.

Or si l'on applique à ce chiffre le même pourcentage de dépassement qu'en 1956, on obtient celui de 430 milliards de francs. Et il convient d'y ajouter, ce qui ne figure pas non plus dans la loi de finances, le coût des opérations de guerre à Chypre et en Egypte.

Ce n'est donc pas le montant inscrit et voté de 1.000 milliards de francs qui doit être retenu, mais une masse de crédits militaires dépassant 1.500 milliards de francs. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La poursuite de votre politique dans les conditions économiques qu'elle a déjà créées creusera un déficit global — budget et Trésor — qui, ayant actuellement largement dépassé les 1.000 milliards, s'acheminera rapidement vers les 1.500 milliards.

Au moment où il a été prévu, on peut estimer que le budget était inférieur de plus de 400 milliards de francs au montant réel des charges.

Le bilan réel ne pourra être établi que lorsque sera déposé le collectif de 1957 qui s'élèvera à plusieurs centaines de milliards et dont on nous dit déjà qu'il serait en partie couvert par les recettes de l'emprunt, un tiers environ, ce qui appellerait le vote de quelque 250 milliards d'impôts nouveaux, alors qu'au titre des majorations et des créations d'impôts, l'effort était initialement fixé à 247 milliards pour le budget de 1957 et que, lit-on dans l'exposé des motifs de la loi de finances, « jamais depuis 1948 un prélèvement aussi lourd n'avait été opéré ».

Dans quelle situation économique cette charge fiscale supplémentaire interviendrait-elle ?

Depuis que, dans le cadre de la poursuite de la guerre d'Algérie, les prévisions budgétaires pour 1957 ont été arrêtées, sont intervenues les récentes opérations de guerre en Egypte. Leurs conséquences dramatiques sur l'économie du pays, que notre ami Jean Pronteau a analysées dans une intervention au cours de la discussion générale, ont bouleversé les hypothèses gouvernementales déjà excessivement optimistes.

La production devrait, selon les prévisions du Gouvernement, augmenter de 7 p. 100. Or, les usines procèdent actuellement à des licenciements massifs, à des réductions importantes d'horaires de travail et les ouvriers sont durement touchés par la baisse ou la perte même de leur salaire: chaque jour nous en apporte des exemples douloureux.

M. le ministre des finances escomptait, en 1957, des rentrées fiscales supérieures de 270 milliards à celles de 1956. En dehors des impôts nouveaux, il fondait cette hypothèse sur l'accroissement de la production. Or, rien que l'arrêt des progrès de la production — et la tendance est déjà à la baisse — suffirait à bouleverser les prévisions des recettes fiscales.

La seule réduction de 20 p. 100 des approvisionnements en carburant peut abaisser de quelque 80 milliards le rendement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

La diminution de la masse salariale, celle des transactions viendront réduire les rentrées fiscales, dont près de 70 p. 100 sont constitués par des impôts indirects sur le chiffre d'affaires. Et le déficit budgétaire risque de s'accroître d'autant et de peser plus lourdement sur l'économie déjà en recul.

Le deuxième impératif de l'équilibre budgétaire était le maintien des prix. Or, la crise pétrolière, l'accroissement de nos importations de charbon aboutiront à une augmentation probable de 10 p. 100 à 15 p. 100 du prix de toute l'énergie industrielle.

Ces facteurs de hausse, auxquels viendront s'ajouter ceux qui grèvent les prix des matières premières et des produits importés, du fait notamment du coût plus élevé des frets maritimes, se répercuteront sur l'ensemble de nos prix intérieurs et les risques d'inflation en seront accrus.

Les hausses de prix auxquelles ont penserait déjà pour certains secteurs ne manqueraient pas d'être considérées par certains comme le moyen le plus efficace de reprendre et au delà les améliorations de salaire déjà cependant bien compromises et arrachées au patronat par de dures luttes revendicatrices.

La baisse de la production et la hausse des prix contribueront à accélérer le mouvement de baisse, déjà commencé, de nos exportations, alors que nos importations, en particulier celles que nous payons en dollars, auront augmenté notamment par suite de l'achat de pétrole et de charbon.

Ainsi se trouve fortement compromise cette autre hypothèse sur laquelle reposaient les prévisions budgétaires et qui prévoyait une amélioration de notre balance commerciale.

C'est précisément le mouvement contraire déjà amorcé qui va s'accentuer. En effet, pour les dix premiers mois de l'année 1956, le déficit de notre balance commerciale atteint 342 milliards dont 51 milliards pour le seul mois d'octobre.

Dans de telles conditions, les réserves de devises, compte non tenu de l'encaisse or, diminuent à une telle cadence qu'elles seront épuisées en quelque mois. De 392 milliards de francs fin 1955, elles sont tombées à 163 milliards au 22 novembre 1956. Depuis la fin octobre elles ont été réduites de 59 milliards.

Sur le plan intérieur, le montant des billets en circulation est passé de 2.737 milliards au 2 décembre 1955, à 2.965 milliards au 2 décembre 1956, soit une augmentation de 228 milliards, c'est-à-dire environ 10 p. 100.

Dès maintenant, qui pourrait sérieusement contester que la politique de guerre en Algérie et l'aventure en Egypte — politique voulue par la réaction — se traduit sur le plan économique et social par la désorganisation de l'économie et des finances du pays, par la baisse accentuée du pouvoir d'achat des masses, par les restrictions et le développement du chômage. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Parce que nous sommes résolus à nous opposer à une telle politique de faillite, de misère et qui, pour l'obtention d'une aide financière et économique, placerait notre pays sous la dépendance toujours plus étroite des Etats-Unis, nous voterons contre le budget qui nous est présenté.

Nous appelons les travailleurs à l'organisation de la lutte contre la politique que ce budget exprime et les dispositions qu'il comporte.

Au cours de ces débats, les députés communistes ont démontré avec éclat que les crédits sociaux et d'équipement civil pour 1957 seraient notoirement insuffisants pour couvrir les besoins les plus urgents; c'est le cas, par exemple, du budget du travail ou de celui de l'éducation nationale.

Nous avons également dénoncé le fait que certaines dotations budgétaires sont inférieures à celles de 1956; c'est le cas notamment du budget de l'agriculture, pour lequel 19 milliards de francs concernant l'équipement rural et 8 milliards de francs prévus pour l'habitat rural ont été effectivement retirés du budget et mis respectivement à la charge du Trésor — garantie par le fonds de développement économique et social — et à la charge de la caisse nationale de crédit agricole.

Il est, par ailleurs, scandaleux de reporter des crédits importants d'un exercice budgétaire sur l'autre.

C'est ainsi que 40 milliards de francs affectés en 1956 aux constructions scolaires n'auront pas été dépensés au cours de l'année 1956, alors que des élèves et des étudiants s'entassent dans des locaux vétustes ou exigus.

De même, bien que notre équipement hospitalier soit notoirement insuffisant et que le budget de la santé publique n'atteigne pas 2 p. 100 du budget total, nous retrouvons, fin 1956, 20 milliards de francs de crédits inemployés.

Et il manque encore dans les prévisions budgétaires les crédits dont des lois antérieures exigeaient l'inscription. Il en est ainsi pour les fonctionnaires, pour certaines dépenses obligatoires à la charge de l'Etat et relatives, par exemple, à l'équilibre des budgets des collectivités locales ou au financement des différentes lois d'aide sociale.

Il en est ainsi pour les anciens combattants et victimes de la guerre, en faveur desquels le rapport constant n'est pas intégralement appliqué et qui, contrairement aux promesses faites, ne bénéficient d'aucune mesure nouvelle en dehors de l'application du plan quadriennal.

Mais nous devons surtout constater que les dispositions budgétaires qui permettraient de satisfaire les revendications essentielles des travailleurs sont absentes des projets gouvernementaux.

Si le Gouvernement dit « non » aux ouvriers qui réclament le relèvement du salaire minimum interprofessionnel garanti, il institue, par contre, l'échelle mobile pour les capitaux qui ont afflué au récent emprunt indexé sur le cours moyen des valeurs mobilières, dont la charge s'élèvera, dès l'an prochain, à 35 milliards de francs et qui rendra très onéreux tout recours ultérieur au marché des capitaux.

Le Gouvernement, toujours attaché à l'indice des fameux 213 articles, bloque les salaires, mais il laisse les sidérurgistes augmenter trois fois leurs prix de vente en un an, alors que, dans le même temps, les prix de certains matériels d'équipement et de certains marchés de travaux publics s'élevaient de 20 à 40 p. 100.

Monsieur le président du conseil, vous dites « non » aux fonctionnaires qui demandent pour tous une prime minimum mensuelle de 7.000 francs et vous donnerez seulement, au 1er janvier 1957, une augmentation de 313 francs par mois à l'employé de bureau parisien et de 417 francs au facteur débutant.

Vous vous opposez à la fixation du traitement de base à 34.000 francs par mois, de même qu'à l'intégration des primes

et indemnités dans les traitements soumis à retenue pour pension, mais vous ne supprimez pas les privilèges des sociétés et de leurs dirigeants.

Vous avez écarté tous les amendements que notre groupe a déposés en faveur de la petite exploitation familiale, mais, pour équilibrer le budget des prestations familiales agricoles, vous avez, à l'appel des gros agrariens, supprimé du financement tout ce qui pouvait les frapper: impôt sur les salaires, impôt sur les bénéfices des grosses exploitations agricoles.

Par contre, vous voulez effectuer un prélèvement sur les excédents des caisses de sécurité sociale du régime général et sur le fonds national de vieillesse, et pour parvenir à ce but, vous posez la question de confiance pour l'adoption d'un amendement déposé par l'indépendant M. Paquet. Vous avez, pour cela, l'appui de toute la droite.

Pratiquant la politique voulue par la réaction, vous êtes prisonnier du mouvement républicain populaire et des indépendants paysans.

Caractérisant votre action gouvernementale, certains de vos amis politiques n'hésitaient pas à écrire, il y a peu de temps:

« Au point de vue économique, le programme et l'orientation socialistes sont moins respectés que jamais; les impôts augmentent, la construction de logements ne progresse plus, le pouvoir d'achat des salaires baisse, les profits montent, la réforme fiscale sommeille, le déséquilibre du budget est plus accentué que jamais et, en violation de tous les principes socialistes, le Gouvernement a lancé un emprunt indexé sur la spéculation. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Depuis que ces lignes ont été écrites, la situation s'est encore aggravée et, si l'on ne change pas de politique, elle s'aggravera encore.

Le parti communiste, fort de la confiance de la classe ouvrière et sûr d'interpréter l'opinion du peuple français (*Exclamations à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche*), propose des mesures immédiates pour sauvegarder les conditions de vie des travailleurs et un programme de sauvetage pour assurer le redressement et l'avenir national.

C'est une telle politique qui a été ratifiée par le suffrage universel le 2 janvier. Pour la promouvoir et l'appliquer, il faut un gouvernement s'appuyant, non sur les partis de la réaction, mais sur l'union des forces ouvrières et démocratiques... (*Exclamations à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marcel Darou. Sur les tanks russes!

M. Auguste Tourtaud. ...qui exige l'unité d'action entre travailleurs socialistes et communistes, unité d'action à laquelle le parti communiste s'attachera de toutes ses forces afin que notre pays recouvre la paix et, dans la détente internationale, marche vers le progrès social. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Darou. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Marcel Darou. Mesdames, messieurs, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat. Mais je me dois de répondre à M. Bégouin sur le budget des anciens combattants et victimes de la guerre.

M. Jean Damasio. Il a raison!

M. le président. Monsieur Damasio, n'interrompez pas l'orateur.

M. Marcel Darou. M. Bégouin a bien voulu rappeler que les crédits inscrits au budget des anciens combattants pour 1957 étaient en augmentation de 16.770 millions de francs environ.

C'est exact. Mais, monsieur Bégouin, en plus de cette augmentation inscrite dans le budget, il faut compter — ne l'oubliez pas — les crédits qui figurent, d'abord, aux charges communes et, ensuite, les milliards de francs qui seront indispensables pour l'application du rapport constant en 1957.

J'ai eu l'occasion de dire, en développant mon rapport sur ce budget, que l'application du rapport constant coûterait, en 1957, un peu plus de 22 milliards et que l'application des mesures prévues en 1958 exigerait 44 milliards de crédits nouveaux.

Bien sûr, monsieur Bégouin, ce ne sont pas là, au sens que nous attribuons toujours à cette expression « des mesures nouvelles », mais il faut néanmoins reconnaître que ce sont des crédits nouveaux dont l'inscription a été rendue indispensable à la suite de mesures nouvelles prises en faveur des fonctionnaires.

Par conséquent, exactement comme les retraités de la fonction publique, tous les ressortissants du ministère des anciens combattants bénéficieront des augmentations ainsi prévues. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous avons reconnu — et vous aussi, monsieur le président de la commission des pensions — que le plan quadriennal recevait une application intégrale. Permettez-moi de rappeler que depuis que nous appartenons à cette Assemblée — depuis la Libération — il a fallu chaque année nous battre — n'est-il pas vrai ? pour arracher des mesures qui n'amélioreraient que très faiblement et de façon insuffisante le sort des anciens combattants et victimes de la guerre.

C'est si vrai qu'en 1951, à la place que j'occupais comme rapporteur, j'ai lancé l'idée d'un plan quadriennal. (*Applaudissements à gauche.*)

Cette idée a mis deux ans à prendre corps et elle n'a abouti qu'au 31 décembre 1953 par le vote de cette loi que nous avons appelée non pas « plan quadriennal », mais « étape provisoire » dans l'amélioration des mesures votées en faveur des anciens combattants et victimes de la guerre.

Ce plan devait être légalement et intégralement appliqué au 1er octobre 1957.

Il nous a fallu d'abord nous battre pour obtenir des tranches égales de 8 milliards et pour que la dernière tranche de 8 milliards soit mise en application au 1er janvier 1957. Et je puis aussi vous rappeler que grâce à la proposition qu'a présentée la commission des finances, le Gouvernement qui se trouve sur ces bancs a accepté le blocage de la troisième et de la quatrième tranche au 1er juillet 1956.

Cela me conduit à dire en toute honnêteté, sans contestation possible, que le plan quadriennal reçoit une application intégrale quinze mois avant la date légale de son application. (*Applaudissements à gauche.*)

J'ajoute — c'est encore une constatation évidente — que, chaque année depuis trois ans — et même pour 1956 — les anciens combattants ont attendu au moins neuf mois le bénéfice des mesures que nous avions votées en leur faveur. C'est vrai même pour cette année.

Le blocage du 1er juillet commence seulement à être payé. Les avantages accordés en 1956 commencent seulement à être réglés.

Mais ce ne sera pas vrai pour 1958. A partir du 1er janvier, toutes les victimes de la guerre toucheront intégralement, sans discussion et sans retard, exactement ce qui leur revient. (*Applaudissements à gauche.*)

Cela, nous le devons au Gouvernement présidé par M. Guy Mollet.

Je voudrais moi aussi citer quelques chiffres pour informer non pas les membres de cette Assemblée, mais d'abord les

intéressés et ensuite la presse, et pour répondre à certain journal soi-disant ancien combattant, mais qui n'appartient ni à l'U. N. A. C., ni à aucune organisation d'anciens combattants et qui publie un article dont le titre ne trouve dans son texte aucune justification.

Il n'y a eu — et je me : au défit l'auteur de cet article de prouver ses affirmations — ni équivoque, ni trucage. On ne peut pas dire, comme on l'a écrit, qu'on ne s'est jamais autant moqué des anciens combattants. *(Applaudissements à gauche.)*

Je m'élève contre de telles affirmations.

Voici maintenant quelques chiffres.

Entre le 31 décembre 1956 et le 1er janvier 1958, le pensionné à 10 p. 100 verra sa pension passer de 13.188 francs à 15.960 francs, soit une majoration de 2.772 francs et quatre fois, dans l'année, il recevra une augmentation de sa pension. Le pensionné à 100 pour cent, bénéficiaire du statut, verra sa pension passer de 314.000 à 380.000 francs, soit une augmentation annuelle de 66.000 francs. *(Applaudissements à gauche.)*

Le pensionné à 100 pour cent, qui est grand invalide, grand mutilé et bénéficiaire de l'article 18, dont à parlé M. Tanguy-Prigent, ministre des anciens combattants, verra sa pension passer de 687.348 francs à 831.820 francs, soit une majoration de 144.472 francs. *(Applaudissements à gauche.)*

M. Henri Bergasse. C'est l'application d'un principe que nous avons voté comme vous.

Plusieurs voix à gauche. Il est tout de même bon de donner ces chiffres.

M. Marcel Darou. Je sais bien, monsieur Bergasse, que vous connaissez ces chiffres, mais je crois qu'il y a dans cette enceinte certains parlementaires qui les ignorent. Il est donc nécessaire qu'ils soient apportés à cette tribune. *(Applaudissements à gauche.)*

Les bénéficiaires de la retraite des anciens combattants âgés de soixante-cinq ans ou ceux, âgés de soixante ans, qui entrent dans les catégories que vous connaissez, verront leur retraite passer de 10.364 francs à 12.540 francs, soit une majoration de 2.176 francs.

La veuve de guerre au taux normal verra sa pension passer de 138.476 francs à 167.580 francs, soit une majoration de 29.104 francs. Et l'ascendant verra sa pension passer de 62.800 francs à 76.000 francs, soit une majoration de 13.200 francs.

M. René Tamarelle. L'échéance est lointaine. Le bifteck aura augmenté d'ici là.

M. Marcel Darou. Mesdames, messieurs, c'est parce que nous constatons ces améliorations vraiment importantes que nous avons voté le budget des anciens combattants et que nous voterons, tout à l'heure, la confiance posée à l'occasion de ce budget.

Car, ainsi que le rappelait M. Le Coutaller, sous-secrétaire d'Etat aux anciens combattants, ce qui compte avant tout pour les victimes de guerre, c'est ce qu'elles perçoivent effectivement pour assurer les indispensables besoins de leur existence.

Bien sûr, on dira sans doute que je me montre satisfait du chemin parcouru.

Mesdames, messieurs, vous savez bien que non. Je l'ai dit lorsque nous avons discuté le budget, je l'ai écrit depuis. Ce plan quadriennal n'a été et ne peut être considéré que comme une étape; un nouveau pas en avant est nécessaire pour donner pleinement satisfaction au monde des anciens combattants et victimes de guerre.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que, déjà, j'ai déposé, au nom du groupe socialiste, une proposition de résolution, et que nous déposerons une proposition de loi. Et nous avons la ferme conviction qu'en 1957 nous pourrons travailler utilement, soit pour apporter des améliorations fragmentaires à l'occasion du collectif, soit pour faire voter par l'Assemblée un nouveau plan triennal parachevant notre œuvre.

C'est pour toutes ces raisons que nous apportons notre confiance au gouvernement de M. Guy Mollet. *(Applaudissements à gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Davoust. *(Applaudissements à l'extrême droite.)*

M. Albert Davoust. Mesdames, messieurs, il n'est pas nécessaire d'insister sur les raisons qui devraient conduire l'Assemblée à ne pas suivre le Gouvernement dans la limitation qu'il entend apporter au montant des ristournes prévues pour le matériel agricole. La politique systématiquement antipaysanne de M. Ramadier se manifeste une fois de plus à l'occasion de ce problème particulier.

L'agriculture française n'est pas remise des épreuves que lui ont infligées, à la lois, la rigueur du temps et le comportement du ministère. Les mesures qui permettront d'alléger sa situation rencontreront toujours notre approbation.

On nous dira que le matériel agricole français revient à des prix nettement plus élevés que ceux de nos concurrents anglais, allemands ou américains et que, dans ces conditions, il y a lieu de craindre l'accroissement des dépenses imposées par le système des ristournes.

Ce système, nous ne l'avons pas choisi; il résulte du refus des gouvernements dirigistes de revenir à une conception saine de l'économie, qui permettrait à l'agriculture de pratiquer des prix rémunérateurs et allégerait les charges de la production industrielle,...

M. Robert Coutant. Quelle conception ?

M. Albert Davoust. ... conception qui demande une réforme totale de nos méthodes et de nos structures et qui apparaît évidemment hors des possibilités du système dont les méfaits sont particulièrement sensibles au monde agricole.

En attendant que l'échafaudage socialo-dirigiste qui étouffe l'économie française s'effondre, il n'y a pas de raison de faire supporter son poids accru à la paysannerie française.

C'est pourquoi notre groupe refusera la confiance en repoussant une disposition contraire aux intérêts immédiats de l'agriculture. *(Applaudissements à l'extrême droite.)*

M. le président. La parole est à M. Marcel David.

M. Marcel David. Mesdames, messieurs, j'espère qu'avant de prendre connaissance des différents fascicules du budget de 1957, vous avez lu avec soin le rapport économique et le rapport financier qui les précédaient.

Beaucoup d'entre vous, peut-être, réfléchissant pour se faire une opinion, auront relu ces deux rapports et, à la lumière de nos discussions budgétaires, se seront rendu compte de la véritable pensée gouvernementale et auront rendu justice à la probité intellectuelle du Gouvernement. *(Applaudissements à gauche.)*

Ces rapports, complets et clairs, ne permettent aucun faux-fuyant.

On a dit tout à l'heure: « politique de force ». Ce n'est pas une politique de force, monsieur Bégouin...

M. Lucien Bégouin. J'ai dit: épreuve de force.

M. Marcel David. ... c'est une politique de conscience, de responsabilités personnelles.

Vous avez pris vos responsabilités, vous. Je souhaite que les événements futurs ne vous obligent pas à le regretter.

Nous devions finir la discussion budgétaire le 10 décembre. Le 10 décembre, la discussion du budget sera terminée. C'est là aussi un mérite singulier pour le Gouvernement.

Ce budget présentait pourtant de nombreuses difficultés. M. Dorey vient d'y faire allusion. Il a suffisamment insisté sur les charges résultant des événements extérieurs; il en a même tiré une conclusion, à mon sens, un peu excessive, disant que ce budget est déjà dépassé et qu'il convient de penser dès maintenant à un collectif d'aménagement.

Je rends cet hommage à M. Dorey qu'il est le seul, de tous les orateurs qui sont intervenus à cette tribune, qui ait parlé d'économies massives à réaliser, de budget d'austérité; tous les autres, à la faveur de leurs critiques, ont demandé des augmentations de crédits. (*Applaudissements à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Mes chers collègues, avec quelles ressources y feriez-vous face ?

M. Virgile Barel. Demandez la réduction des crédits militaires.

M. Marcel David. Vous demandez la réduction des crédits militaires dont la nation a tellement besoin! Ce sont paroles que, peut-être, vous aussi, vous regretterez un jour.

La procédure budgétaire a été également critiquée. Nous pensons, nous, qu'elle est heureuse. Car, mes chers collègues, tous ceux qui, depuis de longues années, ont assisté aux discussions du budget, avec les votes d'abattements de valeur indicative, le savent bien: l'Assemblée nationale perdait ainsi les deux tiers de son activité en débats stériles.

Combien avons-nous déploré, les uns et les autres, ces demandes d'abattements de valeur indicative qui n'avaient d'autre objet que de fournir à des collègues l'occasion d'une réclame personnelle d'intérêt local ?

Aujourd'hui, les choses sont claires: nous ne votons plus par chapitre, nous votons par masse de crédits, par titre; qui n'est pas satisfait vote contre. C'est clair et c'est net et l'Assemblée y gagne en temps et en dignité. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

Je ne vois pas ce qu'il y avait de constructif dans la procédure ancienne. Le budget est fondé sur des impératifs économiques et financiers, ne l'oublions pas. Mais il est, à mon sens, un autre impératif de valeur primordiale: c'est le maintien des prix.

On a reproché sa politique au Gouvernement en lui disant qu'il ne tiendrait pas les prix, qu'il ne pouvait pas les tenir.

Mes chers collègues, je plains le ministre des affaires économiques et financières s'il ne réussit pas à maintenir les prix, cette opération difficile entre toutes. S'il n'obtient pas le vote du budget actuel, vous verrez alors quelle sera l'incidence sur les prix et les répercussions qui s'ensuivront. Vous connaîtrez les conséquences de l'inflation.

Certains d'entre-vous se souviennent peut-être d'avoir constaté en Allemagne, au lendemain de la première guerre mondiale, les effets de l'inflation qui engendra, et pour longtemps, pour la classe des travailleurs, la misère et la ruine. (*Applaudissements à gauche.*)

On a cité des budgets que je ne croyais pas devoir être critiqués. M. Tourtaud nous a parlé de l'utilisation des crédits d'équipement du budget de l'éducation nationale; il a critiqué aussi le budget de la santé publique.

Rapporteur du budget de l'éducation nationale en ce qui concerne l'enseignement technique, je rappelle que le Gouvernement, à la suite des critiques que nous avions formulées, a pris cette année des dispositions nouvelles. Il a créé, au ministère de l'éducation nationale, une direction de l'équipement dont M. le ministre de l'éducation nationale a longuement et clairement développé devant l'Assemblée le fonctionnement et qui doit rendre possible une plus large utilisation des crédits.

On avait également reproché au ministre de la santé publique le pourcentage insuffisant d'utilisation des crédits. Le ministre de la santé publique de ce Gouvernement a pris des dispositions nouvelles, que j'ai analysées à cette tribune, pour permettre l'utilisation plus abondante des crédits mis à sa disposition.

Mais pourquoi, quand on formule des critiques à l'encontre du budget, oublie-t-on de proposer des remèdes aux insuffisances signalées ?

Je traiterai, maintenant, quelques points particuliers.

En ce qui concerne l'agriculture, nous restons fidèles aux vues que nous n'avons cessé de défendre, soit en commission des finances, soit dans cet hémicycle.

S'agissant de l'abattement de 15 p. 100 sur le matériel agricole, avec maximum de 1.500.000 francs, nous sommes heureux d'enregistrer le vote de l'amendement de notre ami M. Rincent qui supprime toute limite pour les coopératives d'utilisation de matériel agricole.

En ce qui concerne l'article 3 — question difficile et qui a été longuement, minutieusement débattue dans les commissions de l'agriculture et des finances — nous sommes parvenus à la rédaction d'un texte reposant sur des concessions mutuelles que nous portons à l'actif des différents partis. Nous voterons la confiance demandée sur ce texte.

Tout à l'heure, un orateur du groupe de l'U. D. C. A. disait que nous sommes mal intentionnés à l'égard du monde agricole. Je pense que ce groupe sera d'accord avec moi pour demander au Gouvernement de proposer une loi-cadre pour l'agriculture, à l'occasion de l'élaboration du troisième plan de modernisation. Alors, messieurs, je pense que, satisfaits par un tel texte, vous voterez avec nous et que, cette fois, vous ferez preuve d'esprit constructif.

En ce qui concerne les postes, télégraphes et téléphones, est-il besoin de faire une mise au point ?

En 1948, vous le savez, au moment de l'intégration d'agents d'assiette et de constatation dans l'administration des postes ou dans les régies financières, le pourcentage admis pour les P. T. T. a été inférieur à celui des régies. Le personnel des P. T. T. voudrait donc qu'on respecte les parités externes. Nous sommes de cet avis. Mais M. le secrétaire d'Etat au budget, à la demande de son collègue des postes, a promis d'étudier de nouveau le problème avec un préjugé favorable. Nous espérons donc qu'il sera possible de parvenir à une solution.

Parlerai-je du budget des anciens combattants ? Notre ami, M. Darou, tout à l'heure, de façon excellente, a mis les choses au point et je n'y reviens pas. (*Applaudissements à gauche.*)

Je dirai simplement qu'il nous est pénible de voir prendre prétexte du budget des anciens combattants pour exprimer des critiques que, dans l'ensemble, le monde des anciens combattants n'aurait sans doute pas songé à formuler.

Désireux de faire œuvre constructive, nous nous tournons vers le Gouvernement pour lui demander de nous présenter un projet de réforme fiscale. (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

Nous demandons, selon l'expression consacrée, une véritable réforme fiscale. (*Rires à l'extrême droite.*)

A l'extrême droite. Bravo!

M. Marcel David. Mes chers collègues (*L'orateur s'adresse à l'extrême droite*), je tiens à vous déclarer une fois encore — c'est probablement la dixième — que nous serions très heu-

reux de recevoir à ce sujet un texte de vous et que nous l'étudierons. (*Applaudissements à gauche. — Interruptions à l'extrême droite.*)

M. Henri Berrang. Il y a des techniciens qui sont payés pour cela.

M. Paul Vahé. Quand vous l'aurez, vous ne l'accepterez pas!

M. Marcel David. Ce ne sont pas des cris que je demande, mais un texte. (*Nouvelles interruptions à l'extrême droite.*)

M. Jean Damasio. Démagogie!

M. Marcel David. Si vous n'avez pas pu présenter de projet de réforme fiscale, le groupe socialiste, lui, en a déposé un. (*Applaudissements à gauche. — Interruptions à l'extrême droite.*)

M. Adrien Scheider. Il est beau!

M. Marcel David. Il ne vous plaît peut-être pas et nous vous accordons le droit de le repousser, mais il peut servir de base de discussion.

Nous vous demandons à tous de bien vouloir le lire avec attention, de l'étudier et de nous présenter des critiques dont nous tiendrons compte dans la mesure où elles seront fondées.

M. Charles Lussy. Ils en sont incapables! (*Exclamations prolongées à l'extrême droite.*)

M. Jean Dumasio. Allez vous faire pendre!

M. René Couturaud. Vous nous menez à la ruine!

M. le président. Je prie nos collègues de cesser ces interruptions, sinon je devrai rappeler à l'ordre.

M. Paul Vahé. Nous avons été attaqués.

M. Marcel David. A cette tribune, un de nos collègues a parlé de promesses que nous n'aurions pas tenues. (*Interruptions à l'extrême droite.*)

M. René Couturaud. Vous rendrez des comptes!

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre.

M. Marcel David. Je voudrais bien savoir quelles promesses nous n'avons pas tenues.

A cette tribune, M. le président du conseil a annoncé, dans sa déclaration d'investiture, qu'il ferait tout le possible et rien que le possible. Il ne s'est pas engagé au-delà. (*Interruptions à l'extrême droite.*)

M. Henri Berrang. On en reparlera dans trois mois!

M. le président. Monsieur Berrang, je vous rappelle à l'ordre.

M. Marcel David. A tous ceux qui, dans cette Assemblée, ont le souci d'un destin heureux du pays, à tous ceux qui sont inquiets de la situation intérieure ou du développement de la situation extérieure...

M. Adrien Scheider. Parlez-nous de l'essence!

M. le président. Monsieur Scheider, je vous rappelle à l'ordre.

M. Marcel Davis. ... je demande de réfléchir.

Etait-il possible de faire mieux sur le plan social, sur le plan de l'expansion économique ou pour assurer le plein emploi de la classe ouvrière au milieu de toutes les difficultés que nous venons de traverser?

Le Gouvernement, sans doute, n'a fait que le possible, mais il a fait tout le possible. Personne ne pouvait aller plus loin.

Le groupe socialiste, fier de ce Gouvernement, votera en conséquence la question de confiance. (*Vifs applaudissements à gauche. — Interruptions à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Boisdé.

M. Raymond Boisdé. Monsieur le président du conseil, vous me permettrez, au nom de mes amis, de ne pas m'associer intégralement aux compliments qui viennent de vous être décernés avec vigueur et éloquence et, d'ailleurs, sur quelques sujets, de façon pertinente, j'en conviens.

Laissez-moi vous dire que, parmi les questions de confiance sur lesquelles nous devons nous prononcer, quelques-unes me semblent être marginales, pour adopter le langage économique ou financier.

Mon propos, certes, ne s'applique pas à la sixième question, qui porte, elle, sur l'ensemble du budget, mais bien aux autres, monsieur le ministre des affaires économiques et financières, qui ne mettent en cause, pour des problèmes névralgiques, qu'un tout petit nombre de milliards, inégaux à l'importance des principes et des catégories de Français qu'elles concernent.

Je sais bien que vous me direz que quatre ou cinq milliards — plusieurs fois additionnés — pour les allocations familiales agricoles, ou pour les anciens combattants, ou pour les postes, télégraphes et téléphones, finissent par enfler la note, mais nous savons que celle-ci est déjà et sera encore davantage hors de proportion avec les propositions que l'on nous fait ou refuse aujourd'hui et j'estime avec mes amis qu'il n'est pas de bonne économie de méconnaître sinon parfois de heurter les aspirations légitimes de catégories sociales infiniment respectables.

Considérant la dernière question de confiance, je constate, messieurs du Gouvernement — et ce n'est pas pour le déplorer, croyez-moi bien — que vous jouissez d'une double, voire d'une triple immunité parlementaire. Oh! vous ne risquez rien!

J'ai dit, il y a quelques mois, à cette tribune que vous étiez le gouvernement de la législature. Même s'il change un peu de visage, je persiste à croire que ce sera bien, en effet, le gouvernement de la législature, ce qui d'avance exauce les désirs des réformateurs de la Constitution.

Vous êtes, d'autre part, le Gouvernement de la France, engagée dans des discussion internationales, et nous ne saurions, quant à nous, le méconnaître, alors que nous n'avons pas toujours bénéficié du même traitement dans le passé.

Vous jouissez enfin d'une autre immunité: vous êtes un gouvernement à direction socialiste. Pour les syndicats et aussi certaine opinion — souvent mal informée d'ailleurs — il est certain qu'un gouvernement à direction socialiste n'est pas composé de bellicistes, de va-t-en guerre. Il ne saurait non plus être composé d'hommes politiques rétrogrades.

Tout cela vous confère à la fois une bonne conscience et une sorte de bouclier.

Nous voudrions vous faire observer que, derrière ce bouclier, vous vous laissez aller parfois à certains actes que vous ne devriez pas accomplir et que vous en oubliez d'autres qu'il serait nécessaire de faire.

Permettez-moi de vous dire brièvement, car l'Assemblée est impatiente de conclure, que, jouissant de l'immunité que j'ai décrite, vous devriez nous présenter des réformes, des réformes essentielles, y compris celle de la fiscalité, qui n'aboutira, vous le savez, que lorsqu'un gouvernement mettra en jeu tout le poids de son autorité.

Mais, malgré certaines promesses, je ne vois sur vos bras ni vos enfants, ni ceux des autres.

Toujours sous le couvert de l'immunité dont il jouit, ce Gouvernement pourrait aussi procéder à une réforme plus profonde des allocations familiales, comme nous l'avons souhaité à la commission des finances, à une refonte de la sécurité

sociale, à une revision des vieux instruments de la politique économique, financière et sociale; je songe à l'indice des 213 articles.

Vous êtes convaincu, comme nous le sommes tous ici, que cet indice est périmé, qu'il ne correspond plus à la réalité, mais vous n'osez pas — et je vous reproche cette timidité — refondre cet instrument de mesure, car ce n'est rien d'autre qu'un instrument de mesure, alors que vous seuls pouvez le faire.

Ne laissez pas cette charge à vos successeurs dans quatre ou cinq ans. D'ici là, il y aura peut-être beaucoup de dégâts.

M. Paul Ramadier, *ministre des affaires économiques et financières.* Monsieur Boisdé, permettez-moi de vous dire que nous avons préparé un autre instrument de mesure...

M. Raymond Boisdé. Je le sais.

M. le ministre des affaires économiques et financières. ... et que nous le vérifions. Il donne des résultats très semblables à celui qu'il serait destiné à remplacer.

L'audace n'est pas nécessaire pour procéder à la substitution.

M. Raymond Boisdé. La raison y pourvoira, mais, monsieur le ministre, je vous rends tout de même attentif à l'urgence et je souhaite que vous passiez à l'action pour apporter la solution le plus tôt possible car je crains que certaines échéances économiques, financières et sociales, aux ides de février ou de mars, ne soient difficiles à honorer.

Même en ce qui concerne les problèmes de l'Europe, je le dis sans détour, j'estime que ce Gouvernement pourrait aller plus loin, plus fort et plus vite.

Vous voyez que je suis ambitieux pour lui!

En revanche, je lui reprocherai de se laisser aller à des improvisations ou à des initiatives dont le besoin ne se faisait vraiment pas sentir. Je songe à certaines lois-cadres déjà plus ou moins votées en première lecture, à certains projets qui procèdent d'un esprit généreux, certes, mais qui risquent d'atteindre un résultat inverse de celui qui est souhaité par leurs instigateurs.

M. le ministre des affaires sociales me comprend sans doute.

M. Albert Gazier, *ministre des affaires sociales.* Non.

Je demande des explications supplémentaires.

M. Raymond Boisdé. Je tiens à vous dire, messieurs du Gouvernement, forts que vous êtes de cette majorité qui vous est fidèle — il arrive parfois, d'ailleurs, que notre groupe constitue la majorité de cette majorité! — qu'il est des gestes auxquels nous ne nous associerons pas, qu'il ne faut pas abuser d'un soutien dont nous n'avons pas l'intention de faire un soutien à éclipses, mais qui devrait comporter, sinon les prérogatives, du moins la sollicitude qui s'impose lorsque, dans les conseils du Gouvernement, on examine des questions délicates, économiques, financières, techniques et sociales.

A l'extrême gauche. Voilà qui est clair.

M. Raymond Boisdé. S'il fallait trouver une raison de plus à notre désir de voir procéder à ces réformes dont on parle ici, en effet, trop souvent et trop légèrement, nous dirions que, pour une fois, le Gouvernement qui est en face de nous, qui est un Gouvernement de minorité, jouit d'un soutien suffisamment large — jusqu'à ces derniers jours — pour se permettre ce que d'autres ne pouvaient pas, surtout lorsqu'ils avaient à affronter la critique conjuguée du parti communiste et du parti socialiste.

Nous ne sommes pas de ceux qui souhaitent retrouver une telle association.

Mais si, comme tous les bons esprits, nous souhaitons aussi la stabilité gouvernementale, nous croyons, monsieur le ministre — et ce sera ma conclusion — qu'elle ne constitue pas un but en soi, mais un moyen. L'objectif, c'est l'efficacité. Nous voudrions vous voir, en tous domaines, faire triompher l'efficacité. Sur certains plans déjà, des sanctions sont survenues. Or les sanctions de l'efficacité sont la réussite ou l'échec.

Pour notre pays, prenez garde à l'échec! (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Lalle.

M. Albert Lalle. Mes chers collègues, l'alinéa 4 de l'article 5 concernant le financement du budget des prestations familiales met en cause l'équilibre de la caisse d'exportation des sucres.

En effet, son adoption supprimerait l'exonération des taxes touchant tous les sucres de provenance métropolitaine, exportés, notamment, vers l'Union française.

Monsieur le secrétaire d'Etat au budget, je désirerais savoir si vous êtes d'accord pour que soient maintenues les conditions actuelles d'exportation des sucres sur l'Algérie.

J'aimerais également savoir si vous êtes d'accord pour que le remboursement forfaitaire prévu à l'article 12 du décret du 9 août 1953 s'applique, dans la limite du tonnage fixé audit article, aux sucres exportés jusqu'à l'expiration du quinzième mois suivant l'ouverture de chaque campagne.

En terminant, je dirai simplement combien je regrette que la question de confiance ait été posée sur l'article concernant la diminution de la subvention de 15 p. 100 pour l'achat de matériel agricole.

Je pense que le jeu n'en vaut pas la chandelle et que l'année est vraiment mal choisie. Vous connaissez toutes les difficultés que l'agriculture a dû vaincre cette année. Je pense que, dans une période où les avantages consentis à l'industrie ont été maintenus, la subvention de 15 p. 100 pour achat de matériel agricole n'aurait pas dû être modifiée. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Lamps.

M. René Lamps. Mesdames, messieurs, notre collègue Tourtaud a expliqué le vote du groupe communiste sur l'ensemble.

Parmi les nombreuses questions de confiance, l'une porte sur l'article 5 qui concerne l'abattement de 15 p. 100 sur les achats de matériel agricole.

Si la question de confiance n'était pas posée sur cet article, le groupe communiste le voterait car la mesure envisagée, en limitant à 150.000 francs la ristourne, réduit l'avantage dont bénéficiaient les gros agriculteurs.

M. Albert Lalle. Et les coopératives?

M. René Lamps. Etant donné que le Gouvernement a assorti cet article 5 d'une question de confiance, nous nous abstiendrons sur ce point.

Sur tous les autres points, nous voterons contre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Jean Filippi, *secrétaire d'Etat au budget.* Si j'ai bien compris la portée de la première question de M. Lalle, il s'agit de l'exportation des sucres sur l'Algérie.

Je veux donner à notre collègue l'assurance que, par rapport à l'année dernière, la situation relative au prix du sucre ne sera pas aggravée.

M. Albert Lalle. Les conditions ne seront pas modifiées?

M. le secrétaire d'Etat au budget. Les conditions d'ensemble ne seront pas modifiées.

Sur les modalités, je ne peux pas me prononcer car je ne possède pas assez de précisions sur la question que vous venez de poser et qui, de toute façon, me paraît un peu mince relativement à l'ensemble du budget.

Sur le deuxième point, je crois qu'il y aurait effectivement avantage à prévoir une période complémentaire de trois mois pour donner plus de souplesse à l'exécution du programme d'exportation des sucres.

Sans pouvoir vous donner à cet égard une réponse formelle aujourd'hui, je puis cependant vous indiquer qu'*a priori* cela me paraît tout à fait souhaitable.

M. Albert Lalle. Je vous signale simplement que le contingent de 1956-1957 a été notifié la semaine dernière et que plus de deux mois se sont déjà écoulés depuis la fin de la campagne.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Il me semble qu'une telle disposition simplifierait et allégerait l'application du programme.

M. le ministre des affaires économiques et financières. En fait, c'est le système actuel.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix, simultanément:

1° Par scrutin public à la tribune, la question de confiance posée pour l'adoption de l'article 51 *bis* dans le texte de l'amendement n° 98 de MM. Paquet, Antoine Guitton, Laborbe, Rincent, Ihuel, Mabrut, Michel Jacquet et Bretin, complété par le sous-amendement n° 99 de M. Gabelle et de Mme Francine Lefebvre,et contre toute motion, tout amendement et tout sous-amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application;

2° Par scrutin public dans les salles voisines, la question de confiance posée pour la prise en considération et l'adoption, en deuxième délibération, de l'article 5 dans le texte de la quatrième lettre rectificative et contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application.

Avant l'ouverture des scrutins, le bureau doit faire connaître, conformément au deuxième alinéa de l'article 83 du règlement, si le nombre des présents dans l'enceinte du Palais atteint la majorité absolue du nombre des députés composant l'Assemblée.

Le bureau affirme que le quorum est atteint.

Les scrutins vont avoir lieu immédiatement.

Aux termes du quatrième alinéa de l'article 83 du règlement, « chaque député appelé nominalement remet son bulletin à l'un des secrétaires qui le dépose dans une urne placée sur la tribune ».

J'invite donc nos collègues à remettre au secrétaire surveillant l'urne un seul bulletin blanc ou bleu.

J'indique également qu'aux termes de l'article 10 de l'instruction générale du bureau, « il est permis à tout député de remettre au même secrétaire une note écrite et lisiblement signée indiquant son abstention volontaire ».

Il en est de même pour le scrutin dans les salles voisines.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle va commencer l'appel nominal pour le scrutin à la tribune.

(*Le sort désigne la lettre S.*)

M. le président. Je prie MM. les secrétaires de désigner trois d'entre eux pour surveiller les bureaux de vote installés dans les salles voisines.

Il va être procédé au tirage au sort de six scrutateurs qui assisteront MM. les secrétaires pendant les opérations de vote.

(*Le sort désigne MM. Marcel Barbot, Bissol, Charles Benoist, Tamarelle, Engel et Joseph Laniel.*)

M. le président. Les scrutins sont ouverts à la tribune et dans les salles voisines.

Ils seront clos dans une heure.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal pour le scrutin à la tribune.

(*L'appel a lieu.*)

(*Les scrutins sont ouverts à dix-sept heures quinze minutes.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Le réappel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Les scrutins sont clos.

(*Les scrutins sont clos à dix-huit heures quinze minutes.*)

M. le président. Il va être procédé au pointage.

Je vais mettre aux voix simultanément:

1° Par scrutin public à la tribune, la question de confiance posée pour l'adoption, en deuxième délibération, de l'article 7 dans le texte du rapport n° 3496 et contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application;

2° Par scrutin public dans les salles voisines, la question de confiance posée pour la prise en considération et l'adoption, en deuxième délibération, des crédits inscrits aux titres III et IV du budget du ministère des anciens combattants, dans les chiffres du projet de loi n° 2951, pour l'adoption de l'ensemble de l'article 14 et de l'état C annexé ainsi modifiés, contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application;

3° Par scrutin public dans les salles voisines, la question de confiance posée pour la prise en considération et l'adoption, en deuxième délibération, des dépenses du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, dans les chiffres du projet de loi n° 2951, pour l'adoption de l'ensemble de l'article 18 et des états G et H annexés, ainsi modifiés, et contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application.

Ces trois scrutins sont ouverts à la tribune et dans les salles voisines.

Ils seront clos dans une heure.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal pour le scrutin à la tribune

(*L'appel a lieu.*)

(*Les scrutins sont ouverts à dix-huit heures vingt minutes.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Le réappel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Les scrutins sont clos.

(*Les scrutins sont clos à dix-neuf heures vingt minutes.*)

M. le président. La séance est suspendue pendant le dépouillement des scrutins et sera reprise à vingt et une heure trente minutes, pour le vote sur la dernière question de confiance.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures trente minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la première question de confiance:

Nombre des votants..... 435
Majorité absolue..... 218
Pour l'adoption..... 242
Contre 193

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

En conséquence, l'article 51 *bis* est adopté.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la deuxième question de confiance:

Nombre des votants..... 316
Majorité absolue..... 159
Pour l'adoption..... 210
Contre 106

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

En conséquence, l'article 5 est adopté.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la troisième question de confiance:

Nombre des votants..... 444
Majorité absolue..... 223
Pour l'adoption..... 255
Contre 189

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

En conséquence, l'article 7 est adopté.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la quatrième question de confiance:

Nombre des votants..... 445
Majorité absolue..... 223
Pour l'adoption..... 225
Contre 220

M. Jean Damasio. Le Gouvernement a eu chaud.

M. le président. L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

En conséquence, les crédits inscrits aux titres III et IV du budget du ministère des anciens combattants, l'ensemble de l'article 14 et l'état C annexé sont adoptés. *(Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre.)*

M. Maurice Kriegel-Valrimont. Voilà des applaudissements que les anciens combattants apprécieront.

M. Marcel Darou. Vivent les anciens combattants!

M. le président. L'article 14, tel qu'il résulte du vote de l'état C, se trouve ainsi rédigé:

« Art. 14. — Dans la limite du plafond prévu à l'article 9 de la présente loi pour les dépenses ordinaires des services civils, il est ouvert à ce titre, aux ministres, pour 1957, des crédits s'appliquant:

« — A concurrence de 376.728.821.000 francs au titre Ier: « Dette publique et dépenses en atténuation de recettes »;

« — A concurrence de 10.334.848.000 francs au titre II: « Pouvoirs publics »;

« — A concurrence de 1.095.746.163.000 francs au titre III: « Moyens des services »;

« — A concurrence de 924.757.798.000 francs au titre IV: « Interventions publiques »,

conformément à la répartition par ministère qui en est donnée à l'état C annexé à la présente loi. »

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la cinquième question de confiance:

Nombre des votants..... 432
Majorité absolue 217
Pour l'adoption 228
Contre 204

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

En conséquence, les dépenses du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, l'ensemble de l'article 18 et les états G et H annexés sont adoptés.

L'article 18, tel qu'il résulte du vote des états G et H, se trouve ainsi rédigé:

« Art. 18. — I. — Les budgets annexes (services civils) sont fixés en recettes ordinaires et extraordinaires à la somme de 487.015.702.000 francs et en dépenses ordinaires et extraordinaires à la somme de 492.705.702.000 francs, conformément à la répartition par service qui en est donnée à l'état G annexé à la présente loi.

« II. — Il est accordé aux ministres, au titre des dépenses en capital imputables sur les budgets annexes (services civils), des autorisations de programme s'élevant à la somme de 57.061.600.000 francs, conformément à la répartition par service qui en est donnée à l'état H annexé à la présente loi. »

Avant de mettre aux voix, par scrutin, la question de confiance posée pour l'adoption de l'ensemble, l'Assemblée me permettra de lui citer quelques chiffres qui expriment tout de même les résultats obtenus cette année.

Vingt-neuf séances, dont trois seulement ont dépassé minuit, représentant environ quatre-vingts heures d'interventions, soit un dépassement d'environ quatre heures cinquante minutes sur le temps prévu de soixante-quinze heures, ont été consacrées cette année à la discussion du budget.

L'examen du budget de 1955 en première lecture avait nécessité cent vingt-deux séances, dont neuf avaient dépassé minuit.

Les amendements déposés cette année ont été au nombre de 104, dont 83 ont été soutenus. En 1955, 994 amendements avaient été déposés, dont 850 avaient été soutenus.

Vous me permettrez de remercier M. le président de la commission des finances, dont la fermeté, qui s'affirma quelquefois d'une façon un peu vive, fut assez efficace pour que le terme prévu soit respecté.

Je crois que l'Assemblée sera d'accord pour le remercier ainsi que M. le rapporteur général, qui assume ses fonctions depuis le début de la législature avec beaucoup de bonne humeur, de sourires et aussi d'efficacité. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs.)*

Vous me permettrez aussi de remercier *(Exclamations et rires à l'extrême gauche)* tous les ministres qui ont participé à la discussion et, en particulier, deux d'entre eux: M. le ministre des affaires économiques et financières, qui a apporté beaucoup de sourires, d'amabilité et de compétence à nos débats, et M. Filippi, secrétaire d'Etat au budget, qui a manifesté, lui aussi, une compétence à la fois souriante et très efficace. *(Applaudissements.)*

M. Francis Leonhardt, *rapporteur général.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Mes chers collègues, M. le président Le Troquer a eu, pour M. Paul Reynaud et moi-même, des paroles beaucoup trop aimables.

Je voudrais, au contraire, que vous nous excusiez d'avoir parfois accéléré le rythme de nos travaux et multiplié les seances de nuit.

J'ajoute que M. le président Paul Reynaud et moi-même avons été les premières victimes de la nouvelle procédure budgétaire dans la mesure où le temps ne nous a pas permis d'intervenir dans les débats, alors que nous aurions souvent voulu présenter des observations fort utiles.

J'ai regretté que plusieurs ministres n'aient pas répondu d'une façon plus précise et plus complète et je ne voudrais pas qu'ils puissent croire qu'à la faveur d'une procédure un peu rapide ils peuvent répondre avec imprécision.

Nous avons l'intention d'organiser l'année prochaine (*Exclamations et rires à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à l'extrême droite*) les débats sur un temps beaucoup plus long.

Vous savez très bien que, si cette année nous avons entamé tardivement ce débat, notre retard tient au fait que le précédent budget a été adopté le 4 août, de sorte que l'administration, malgré qu'elle ait accompli un tour de force, n'a pu nous donner les fascicules budgétaires qu'à partir du 15 octobre.

L'année prochaine, nous demanderons qu'ils nous soient donnés pour le 1er octobre. Nous aurons ainsi beaucoup plus de temps pour évoquer les problèmes budgétaires.

Je voudrais dire que, par contre, nous avons enregistré sur plusieurs points des résultats extrêmement satisfaisants, d'abord dans les délais que vient d'évoquer M. le président, ensuite dans le fait que nous avons facilité le travail de nos collègues en fixant des ordres du jour par séance, de façon à ne pas les obliger à se déranger à des heures où le budget sur lequel ils désiraient intervenir ne venait pas en discussion.

Avec les commissions consultées pour avis — leurs avis nous ont été précieux — nous avons pu mettre au point une collaboration dont nous souhaitons qu'elle se continue à propos des décrets qui ventileront dans les chapitres les crédits que nous avons ainsi votés. (*Applaudissements à gauche.*)

J'ajoute que, selon la suggestion que je me suis permis de faire le 20 novembre, quand nous aurons les services votés à partir d'avril ou de mai, nous pourrons faire une véritable avant-saison budgétaire et présenter nos recommandations à la veille de la préparation du nouveau budget.

Je suis sûr que nous arriverons ainsi à une procédure beaucoup plus efficace, et nous ferons tous nos efforts pour améliorer le fonctionnement des institutions républicaines. (*Applaudissements à gauche*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires économiques et financières. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des affaires économiques et financières. Je remercie M. le président des paroles qu'il vient de prononcer à l'égard de M. le secrétaire d'Etat au budget et de moi-même, et j'associe le Gouvernement aux compliments qu'il a adressés si justement à M. le président de la commission des finances ainsi qu'à M. le rapporteur général. Je tiens à le remercier, lui aussi, de la manière dont il a dirigé nos débats. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Guy Petit. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Guy Petit. (*Protestations à gauche.*)

M. Guy Petit. Monsieur le président, mes chers collègues, après les fleurs qui viennent d'être distribuées...

M. le président. Comme il est d'usage à la fin des discussions budgétaires.

M. Guy Petit. La discussion budgétaire n'est pas terminée, monsieur le président, et c'est précisément pour cela que j'ai demandé la parole, car j'ai été chargé par le groupe des indépendants et paysans de demander que le scrutin sur l'ensemble ne soit ouvert qu'à vingt-deux heures. (*Protestations à gauche et au centre.*)

Je vous en prie, jamais on n'a refusé une suspension de la séance avant un vote important.

Mme Rachel Lempereur. C'est, en effet, une règle constante.

M. Guy Petit. Dans des circonstances aussi graves, puisque le Gouvernement, sur l'un des votes de confiance, n'a obtenu que cinq voix de majorité... (*Protestations à gauche.*)

M. Paul Pelleray. Ce n'est pas de la comédie qu'il faut faire ici! C'est sérieux!

M. Guy Petit. ...il est tout à fait normal qu'un groupe important de l'Assemblée...

M. Roland de Moustier. Dont dépend la vie du Gouvernement.

M. Guy Petit. ...délibère sur les résultats du vote qu'il pourra être amené à émettre. Il demande donc aux autres groupes, en particulier aux groupes de la majorité, de consentir une suspension de quinze à vingt minutes pour lui permettre de terminer ses délibérations.

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt et une heures quarante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je vais mettre aux voix, par scrutin public à la tribune, la question de confiance posée pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi.

Le scrutin est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel a lieu. — Le scrutin est ouvert à vingt-deux heures.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Le réappel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Le scrutin est clos à vingt-trois heures.*)

M. le président. La séance est suspendue pendant le dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures, est reprise à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la sixième question de confiance:

Nombre des votants		399
Majorité absolue		200
Pour l'adoption	215	
Contre	184	

L'Assemblée nationale a accordé la confiance. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

En conséquence, l'ensemble du projet de loi est adopté.

L'Assemblée nationale prend acte qu'en application de l'article 20, alinéa 3, de la Constitution, le Conseil de la République dispose, pour sa première lecture du projet de loi, d'un délai maximum de cinquante-cinq jours.

— 7 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la presse demande à donner son avis sur le rapport n° 3052, sur la proposition de loi (n° 2783) de Mme Degrond tendant à la protection des enfants contre l'alcoolisme, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis (*Assentiment.*)

— 8 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre de la France d'outre-mer un projet de loi portant approbation des comptes définitifs du budget local du Togo et du budget annexe du chemin de fer et du Wharf pour les exercices 1952 et 1953.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 3505, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le ministre de la France d'outre-mer un projet de loi tendant à la modification de l'article 15 de la loi n° 53-312 du 11 avril 1953 relative à l'organisation transitoire de la justice à Madagascar et aux Comores.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 3506, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer. (*Assentiment.*)

— 9 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Coirre une proposition de loi tendant à reculer la limite d'âge des veuves de guerre fonctionnaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3499, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jean-Paul David et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier le mode d'élection des membres de l'Assemblée nationale par le retour à un scrutin d'arrondissement.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3500, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Engel une proposition de loi tendant à réformer les conditions d'inscription des assurés sociaux sur les listes électorales des élections pour le renouvellement des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3501, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Bouxom et Bacon une proposition de loi tendant à reconnaître aux véhicules automobiles servant à l'enseignement de la conduite, le caractère de véhicules spéciaux au point de vue des exonérations de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur et du régime fiscal des transports routiers intérieurs de marchandises.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3502, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Engel et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice des dispositions de l'article 64 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945, aux invalides de guerre, militaires ou civils.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3503, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Cristofol et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à exonérer de la taxe sur la valeur ajoutée la construction des logements économiques et familiaux et des habitations à loyer modéré.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 3504, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Hénault un rapport fait au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur: I. le projet de loi créant une organisation commune des régions sahariennes; II. les propositions de loi: 1° de M. Pelat et plusieurs de ses collègues tendant à proclamer le Sahara « territoire national »; 2° de M. Pierre July et plusieurs de ses collègues tendant à ériger l'ensemble de la zone saharienne, centrale et désertique, en un groupe de trois départements français à statut spécial, distinct des territoires limitrophes (Algérie, Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française) et nommé « Afrique saharienne française »; 3° de MM. Fourcade, Louvel et Pascal Arrighi tendant à proclamer le Sahara français « territoire national »; 4° de M. Laborbe et plusieurs de ses collègues tendant à proclamer le Sahara « territoire national ». (N°s 2762, 1068, 1131, 1198, 1627.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 3507 et distribué.

— 11 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Demain, mardi 11 décembre 1956, à dix heures, première séance publique:

Vote de la proposition de loi n° 3174 de M. André Morice et plusieurs de ses collègues tendant à fixer les délais de dénonciation des forfaits en matière de bénéfices industriels et commerciaux. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 3361, M. Francis Leenhardt, rapporteur général) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat);

Vote, après déclaration d'urgence: I. des propositions de loi: 1° de M. Damasio et plusieurs de ses collègues, n° 3355, tendant à assurer la répartition des produits pétroliers; 2° de M. Damasio et plusieurs de ses collègues, n° 3408, tendant à assurer la répartition des produits pétroliers en ce qui concerne les artisans du taxi; II. des propositions de résolution: 1° de M. Laborbe et plusieurs de ses collègues, n° 3201, tendant à inviter le Gouvernement à définir et à mettre en œuvre de toute urgence une politique de pleine utilisation de tous les carburants de remplacement; 2° de MM. Penoy et Albert Schmitt, n° 3292, tendant à inviter le Gouvernement à instituer d'urgence une répartition équitable par rationnement de l'essence, du fuel oil domestique et de tous les carburants dérivés du pétrole; 3° de M. Vassor, n° 3316 rectifié, tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir une nouvelle politique de l'alcool-carbu-

rant; 4° de M. Perche et plusieurs de ses collègues, n° 3443, tendant à inviter le Gouvernement à modifier et à compléter l'arrêté du 27 novembre 1956 relatif à la répartition du carburant auto et des essences de pétrole assimilées afin de permettre aux ouvriers et aux employés d'utiliser leur moyen de transport habituel pour se rendre sur le lieu de leur travail (la commission conclut à une proposition de résolution) (N° 3457, M. Brard, rapporteur) (sous réserve qu'il n'y ait pas débat);

Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête présentée par la commission de l'agriculture;

Discussion: I. du projet de loi n° 2774 portant amnistie au Cameroun; II. des propositions de loi: 1° de M. Llante et plusieurs de ses collègues, n° 1185, tendant à amnistier les personnes condamnées ou poursuivies au Cameroun sous administration française à l'occasion ou à la suite des événements de mai 1955; 2° de M. Douala, n° 2084, portant amnistie des condamnations prononcées dans le territoire du Cameroun (n°s 3282, 3287. — M. Bourbon, rapporteur).

A quinze heures, deuxième séance publique:

Discussion du projet de loi n° 3181 tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur le règlement de la question sarroise; 2° la convention entre la République française, la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle; 3° le protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg relatif au règlement de certaines questions liées à la convention franco-germano-luxembourgeoise, relative à la canalisation de la Moselle; 4° la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur l'aménagement du cours supérieur du Rhin entre Bâle et Strasbourg; 5° le traité portant modification au traité instituant la C. E. C. A. et comportant diverses dispositions relatives aux conséquences de ces actes (n°s 3374, 3465, 3474, 3483. — M. André Mutter, rapporteur).

A vingt et une heures, troisième séance publique:

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

Nomination d'un membre de commission.

Dans sa séance du 10 décembre 1956, l'Assemblée nationale a nommé M. Guillou (Pierre) membre de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, en remplacement de M. Mahamoud Harbi.

Avis de M. le président du conseil et de la commission du travail et de la sécurité sociale sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Jourd'hui et plusieurs de ses collègues, tendant à l'indemnisation des salaires perdus par suite des circonstances exceptionnelles résultant de la guerre d'Egypte (n° 3345).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Paris, le 8 décembre 1956.

Le président du conseil des ministres
à Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 5 décembre 1956 par M. Jourd'hui pour sa proposition de loi tendant à l'indemnisation des salaires perdus par suite des circonstances exceptionnelles résultant de la guerre d'Egypte.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée nationale pour la fixation de son ordre du jour le vendredi 7 décembre 1956, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Pour le président du conseil et par délégation:
Signé: GUILLE.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Paris, le 7 décembre 1956.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commission du travail et de la sécurité sociale s'est opposée, par 19 voix contre 12, à la demande de discussion d'urgence présentée pour la proposition de loi (n° 3345) de M. Jourd'hui et plusieurs de ses collègues tendant à l'indemnisation des salaires perdus par suite des circonstances exceptionnelles résultant de la guerre d'Egypte.

La majorité de la commission a estimé que le très court délai accordé par l'article 62 du règlement de l'Assemblée nationale pour faire distribuer son rapport ne permettait pas l'étude approfondie que demande ce problème. Elle a exprimé son souci de saisir l'Assemblée de ses conclusions dans le meilleur délai possible.

La minorité a estimé que l'urgence était justifiée, le problème étant immédiat déjà pour un certain nombre d'ouvriers et que, de plus, il y a menace de fermeture de certaines entreprises pendant plusieurs jours ou même plusieurs semaines pour la fin de l'année.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la commission,
Signé: CAMILLE TITEUX.

Avis de M. le président du conseil et de la commission de la production industrielle et de l'énergie sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Perche et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à modifier et à compléter l'arrêté du 27 novembre 1956 relatif à la répartition du carburant auto et des essences de pétrole assimilées afin de permettre aux ouvriers et aux employés d'utiliser leur moyen de transport habituel pour se rendre sur le lieu de leur travail (n° 3443).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Acceptation tacite.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Paris, le 6 décembre 1956.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'au cours de la séance qu'elle a tenue ce jour la commission de la production industrielle et de l'énergie a accepté, par 23 voix, la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 3443) de M. Perche tendant à modifier et à compléter l'arrêté du 27 novembre 1956 relatif à la répartition du carburant auto et des essences de pétrole assimilées afin de permettre aux ouvriers et aux employés d'utiliser leur moyen de transport habituel pour se rendre sur le lieu de leur travail

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le président de la commission,
Signé: DEIXONNE.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 10 DECEMBRE 1956

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« Art. 94. — . . . . . .

« *Les questions doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois. »

QUESTION ORALE

AFFAIRES ETRANGERES

4350. — 10 décembre 1956. — **M. Buron** demande à **M. le ministre des affaires étrangères:** 1° quelle est la position du Gouvernement de la République française au sujet de la nécessaire réforme de la charte des Nations Unies; 2° si cette position tient compte de l'opinion des parlementaires français, et, notamment, de celle exprimée par l'association universelle des parlementaires pour un gouvernement mondial, au cours de plusieurs réunions et congrès, dont ceux tenus à Copenhague en août 1953 et à Londres en septembre 1954, et auxquels ont participé de nombreux députés français.

QUESTIONS ÉCRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL
(Fonction publique)

4351. — 10 décembre 1956. — **Mlle Marzin** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,** que les dispositions de l'article 2 de la loi n° 53-46 du 3 février 1953, modifié par l'article 6 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955, et les dispositions du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955, fixant le statut particulier des attachés d'administration centrale sont applicables dans les administrations centrales visées à l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945; et qu'il semble, en conséquence, qu'un cadre d'attachés d'administration centrale devrait être créé au ministère de la France d'outre-mer. Néanmoins, le ministre de la France d'outre-mer, s'appuyant sur les dispositions de la loi du 4 septembre 1942, considère que les textes précités ne sont pas applicables dans son administration. Elle lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que les secrétaires d'administration en service au ministère de la France d'outre-mer puissent bénéficier des dispositions des textes précités.

BUDGET

4352. — 10 décembre 1956. — **M. André Beauguitte** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat au budget** sur les doléances des militaires d'active servant actuellement en Afrique du Nord et dans les territoires d'outre-mer en ce qui concerne la taxe sur les voitures automobiles. Selon les instructions qui auraient été données, les « rappelés » et les « maintenus » libérés seraient dispensés du versement de cette taxe pour l'exercice 1956-1957. Ne serait-il pas possible d'étendre le bénéfice de cette mesure aux militaires de l'active. Depuis dix ans, ces derniers mènent une existence des plus pénibles. Ils peuvent considérer, à juste titre, comme une brimade, le fait d'être imposés pour une voiture automobile qu'ils n'utilisent que quelques semaines, lors de leurs permissions dans la métropole. Il lui demande de lui faire connaître son point de vue sur cette question.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

4353. — 10 décembre 1956. — **M. Jean Lefranc** rappelle à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** qu'au cours d'embuscades répétées en Afrique du Nord des militaires ont été tués alors qu'ils circulaient en camion, et que les comptes rendus donnés par la presse ont toujours repris la formule qu'ils ont été généralement abattus avant d'avoir pu réagir. Il lui demande si les camions transportant les militaires atteints au cours de ces embuscades étaient équipés de plaques de blindage protectrices susceptibles de les mettre à l'abri des surprises ou, sinon, quelles dispositions il entend prendre pour que les véhicules circulant en des endroits propices aux embuscades puissent être équipés de dispositifs protecteurs efficaces.

INTERIEUR

4354. — 10 décembre 1956. — **M. André Beauguitte** s'étonne auprès de **M. le ministre de l'intérieur** qu'aucune dérogation aux restrictions à la circulation automobile n'ait été prévue en faveur des militaires servant actuellement en Afrique du Nord ou sur un territoire d'outre-mer et qui rentrent dans la métropole pour un congé de quelques semaines, après une absence allant de plusieurs mois à plusieurs années parfois. Il lui demande de lui faire connaître son point de vue sur cette question.

4355. — 10 décembre 1956. — **M. Durroux** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si un fonctionnaire, dépendant actuellement de son ministère, peut demander la validation des services auxiliaires qu'il a effectués à la Société nationale des chemins de fer français antérieurement à son entrée dans l'administration.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du lundi 10 décembre 1956.

SCRUTIN (N° 362)
public à la tribune.

Sur la question de confiance posée au cours de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi de finances 1957 pour l'adoption de l'article 51 bis dans le texte de l'amendement n° 98 de MM. Paquet, Antoine Guitton, Laborbe, Rincent, Ihuel, Mabrut, Michel Jacquet et Bretin, complété par le sous-amendement n° 99 de M. Gabelle et de Mme Francine Lefebvre, et contre toute motion, tout amendement et tout sous-amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application.

Nombre des votants **435**
Majorité absolue **218**

Pour l'adoption **242**
Contre **193**

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Alduy.
Angibault.
Antier
Anxionnaz.
Apithy.
Arbeltier.
Arbogast.
Arnal (Frank).
Arrighi (Pascal).
Auban (Achille).
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Balestreri.
Barrot (Noël).
Barry Diawadou.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Bayrou.
Beauguitte (André).
Bégouin (André), Charente-Maritime.
Bénard, Oise.
Berthet.
Besson (Robert)
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Bonnaire.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Bonnet (Georges), Dordogne.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean)
Bourgeois
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Briffod.
Buron
Cadic.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas
Chamant.
Charpentier.
Chatelain.
Chatenay.
Chauvet.
Cheikh (Mohamed Saïd).
Colin (André).
Cormier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Courant.
Coutant (Robert).
Crouan.
Cupfer.
Dagain.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Delachenal.
Denvers.
Depreux.
Desouches.
Desson (Guy).
Devinat.
Dia (Mamadou).
Dicko (Hammadoun).
Mlle Dienesch.
Dorey.
Doutrellot.
Ducos.
Dumortier.
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Engel.
Evrard.
Faggianelli.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Fontanet.
Fourcade (Jacques).
Gabelle.
Gaillard (Félix).
Galy-Gasparrou.
Garat (Joseph).
Gautier-Chaumet.
Gazier
Gernez.
Giacobbi.
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Guibert.
Guille.
Guillou (Pierre).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyon (Jean-Raymond).
Halbout.
Henneguelle.
Houphouet-Boigny.
Ihuel (Robert-Henry)
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Ihuel.
Jacquet (Michel).
Jaquet (Gérard).
Jégorel.
Juiy.
Juskiewenski.
Juvenal (Max).
Kir.
Lacaze (Henri)
La Chambre (Guy).
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lainé (Jean), Eure.
Laile.
Lamarque-Cando.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Larue (Tony), Seine-Maritime.
Laurens (Camille).
Le Bail.
Leclercq.
Lecourt.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine).
Le Floch.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Léotard (de).
Le Strat.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Lux.
Mabrut.
Mailhe.
Vac (Hervé).
Marcellin.
Marguerite (Charles).
Marie (André).
Maroselli.
Martin (Gilbert), Eure.
Masse.
Masson (Jean).
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel).
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mérigonde.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis).
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).

Montalat.
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne
Morève.
Morice (André).
Naegelen (Marcel-Edmond).
Nicolas (Lucien), Vosges.
Notebart.
Ortlieb.
Orvoen.
Palmero.
Paquet.
Parmentier.
Pebellier (Eugène).
Penoy.
Perroy.
Pflimlin.
Pianta.
Pierrebourg (de).
Piette.
Pinay.
Pineau.
Pinvidic.
Plantier.
Prigent (Tanguy).
Priou.
Prisset.
Provo.
Queuille (Henri).
Quinson.
Ramadier (Paul).
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Rincent.
Ritter
Sagnol.
Salliard du Rivault.
Savary.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Segelle.
Seitlinger.
Senghor.
Sesmaisons (de).
Sidi el Mokhtar.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Temple.
Thébault (Henri).
Thibault (Edouard), Gard.
Thomas (Eugène).
Tinguy (de).
Trémolet de Villers.
Triboulet.
Tubach.
Vals (Francis).
Vassor.
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Viallet.
Wasmer.

Ont voté contre :

MM.
André (Adrien), Vienne.
Ansart.
Bailliencourt (de).
Ballanger (Robert).
Barbot (Marcel).
Barel (Virgile).
Barrachin.
Barthélemy.
Bartolini.
Baylet.
Benoist (Charles).
Berrang.
Berthommier.
Besset.
Billat.
Billoux.
Blondeau.
Boccagny.
Boisseau.
Bône.
Bonte (Florimond).
Bouloux.
Bourbon.
Bouret.
Mme Boutard.
Bouyer.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillavet.
Calas.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Chambeiron.
Charles (Pierre).
Chêne
Cherrier.
Coirre.
Coquel.
Cordilliot.
Cot (Pierre).
Couturaud.
Cristofol.
Cuicci.
Daladier (Edouard).
Damasio.
Davoust.
Defrance.
Demusois.
Denis (Alphonse).
Diat (Jean).
Dides.
Dorgères d'Halluin.
Dreyfus-Schmidt.
Dufour.
Dumas (Roland).
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard).
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Eudier.
Fajon (Etienne).
Féron.
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fourvel.
Frédéric-Dupont.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Garnier.
Gautier (André).
Gayrard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux
Mme Grappe.
Gravoille
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Hamon (Marcel).
Helluin (Georges).
Hernu.
Hersant.
Houdremont.
Hovnanian.
Icher.
Isorni.
Jourd'hui.
Juge.
Julian (Gaston).
Kriegel-Valrimont.
Lainé (Raymond), Cher.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lareppe.
Larue (Raymond), Vienne.
Le Caroff.
Lecœur.
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Lefranc (Raymond), Aisne.
Legagneux.
Legendre.
Léger.
Lenormand (André), Calvados.
Leroy.
Lespiau.
Letoquart.
Lipkowski (Jean de).
Liante.
Luciani.
Malleret-Joinville.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Mariat (René).
Marin (Fernand).
Marrane.
Martel (Henri).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Merle.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michel.
Monnier.
Mora.
Mouton.
Musmeaux.
Naudet.
Nerzic.
Noël (Marcel).
Pagès.
Panier.
Parrot.
Paul (Gabriel).
Paulin.
Paumier (Bernard).
Pelat.
Pelissou.
Penven.
Perche.
Peron (Yves).
Pesquet.
Pierrard.
Pirot.
Plaisance.
Pommier (Pierre).
Pourtalet.
Pranchère.
Mme Prin.
Privat.
Prot.
Mme Rabaté.
Rametie.
Ranoux.
Renard (Adrien).
Réoyo.
Reynès (Alfred).
Mme Reyraud.
Rieu.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruf (Joannès).
Ruffe (Hubert).
Mlle Rumeau.
Salvetat.
Sauer.
Sauvage.
Savard.
Scheider.
Soury.
Tamarelle.
Teulé.
Thamier.
Tourné.
Tourtaud.
Trémouilhe.
Tricart.
Tys.
Vahé.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallin.
Varvier.
Vaugelade.
Védrines.
Vergès.
Vigier.
Villon (Pierre).
Vuillien.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Bergasse.
Boisdé (Raymond).
Brard.
Brocas.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Christiaens.
Coulon.
Crouzier (Jean).
Dronne.
Durbet.
Febvay.
François-Bénard, Hautes-Alpes.
Garet (Pierre).
Gaumont.
Gavini.
Georges (Maurice).
Goussu.
Hénault.
Hugues (André), Seine.
Jarrosson
Jean-Moreau.
Joubert.
Kœnig.
Mignot
Mondon, Moselle.
Monin.
Moustier (de).
Pelleray.
Petit (Guy).
Plantevin.
Puy.
Raingeard.
Ribeyre (Paul).
Roclore.
Rofland.
Rousseau.
Tixier-Vignancour.
Ulrich.
Vayron (Philippe).
Viatte.
Vitter (Pierre).

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Alloin.
Arabi El Goni.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Barennes.
Benoit (Alcide).
Bissol.
Bocoum Barèma Kissorou.
Boganda.
Boni Nazi.
Edouard Bonnefous.
Boutavant.
Bretin.
Bricout.
Bruelle.
Cassagne.
Césaire.
Charlot (Jean).
Chevigny (de).
Cogniot.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte (Arthur).
Coulibaly Ouezzin.
Degoutte.
Diallo Saifoulaye.
Diori Hamani.
Dixmier.
Douala.
Duclos (Jacques).
Félix-Tchicaya.
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Gaborit.
Gaillemin.
Garaudy.
Girard.
Giscard d'Estaing.
Gosset.
Gouin (Félix).
Grunitzky.
Guislain
Guissou (Henri).
Guyot (Raymond).
Juliard (Georges).
Keita (Modibo).
Klock.
Lacoste.
Levindrey.
Liquard.
Lisette
Maga (Hubert).
Mahamoud Harbi.
Malbrant.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Mbida.
Midol.
Mondon (Raymond), Réunion.
Monnerville (Pierre).
Montel (Pierre), Rhône.
Moynet.
Mudry.
Nicolas (Maurice), Seine.
Ninine.
Nisse.
Oopa Pouvanaa
Ouedraogo Kango.
Poirot.
Pronteau.
Rakotovelo.
Ramonet.
Regaudie.
Schaff.
Schmitt (Albert).
Sekou Touré.
Simonnet.
Sissoko Fily Dabo.
Soustelle.
Thibaud (Marcel), Loire.
Thoral.
Thorez (Maurice).
Tirolien.
Titeux.
Tsiranana
Turc (Jean).
Mme Vermeersch.
Vignard.

Excusés ou absents par congé (1) :

MM.
Alliot.
Béné (Maurice).
Chevigné (Pierre de).
Clostermann.
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Courrier.
Démarquet.
Fauchon.
Gagnaire.
Grandin.
Guitton (Antoine), Vendée
Jacquinot (Louis).
Laborbe.
Lenormand (Maurice), Nouvelle-Calédonie.
Le Pen.
Meck.
Mutter (André).
Pleven (René).
Ramel.
Sanglier.
Schumann (Maurice), Nord.
Soulié (Michel).
Teitgen (Pierre-Henri).
Thiriet.
Toublanc.
Villard (Jean).

N'ont pas pris part au vote :

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.
M. Edouard Herriot, président d'honneur de l'Assemblée nationale.

(1) *Motifs d'absence:*

MM.	
Alliot	Mission.
Béné (Maurice)	Raison de santé.
Clostermann	Sous les drapeaux.
Corniglion-Molinier	Retenu dans son département.
Courrier	Raison de santé.
Demarquet	Sous les drapeaux.
Gagnaire	Raison de santé.
Grandin	En mission.
Guitton (Antoine)	Mission.
Jacquinot (Louis)	Mission.
Laborde	Mission.
Lenormand (Maurice)	Retenu dans son territoire.
Le Pen	Sous les drapeaux.
Meck	Raison de santé.
Mutter (André)	Retenu à la C. E. C. A.
Ramel	Mission.
Sanglier	Retenu dans son territoire.
Schumann (Maurice)	Sous les drapeaux.
Teitgen (Pierre-Henri)	Retenu à la C. E. C. A.
Thiriet	Raison de santé.
Toublanc	Mission.
Villard	Raison de santé.

SCRUTIN (N° 383)

public à la tribune.

Sur la question de confiance posée au cours de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi de finances 1957 pour la prise en considération et l'adoption, en deuxième délibération, de l'article 5 dans le texte de la quatrième lettre rectificative et contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application (Exonération taxes matériel agricole). **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... **316**

Majorité absolue..... **159**

Pour l'adoption..... **210**

Contre **106**

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Alduy.
Angibault.
Anxionnaz.
Apithy.
Arbeltier.
Arbogast.
Arnal (Frank).
Arrighi (Pascal).
Auban (Achille).
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Balestreri.
Barrot (Noël).
Bary Diawadou.
Baurens.
Bayrou.
Berthet.
Besson (Robert).
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Edouard Bonnefous.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Bouhey (Jean).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Briffod.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Charpentier.
Chatelain.
Chatenay.
Chauvet.
Cheikh (Mohamed Saïd).
Colin (André).
Cormier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Courant.
Coutant (Robert).
Cupfer.
Dagain.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Denvers.
Depreux.
Desouches.
Desson (Guy).
Devinat.
Dia (Mamadou).
Dicko (Hammadoun).
Mlle Dienesch.
Dorey.
Doutrellot.
Ducos.
Dumortier.
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Engel.
Evrard.
Faggianelli.
Faraud.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Fontanet.
Frédéric-Dupont.
Gabelle.
Gaillard (Félix).
Garat (Joseph).
Gautier-Chaumet.
Gavini.
Gazier.
Gernez.
Giacobbi.
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Guibert.
Guille.
Guillou (Pierre).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyon (Jean-Raymond).
Halbout.
Henneguelle.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Ihuel.
Jaquet (Gérard).
Jégorel.
Juskiewenski.
Juvenal (Max).
Kir.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lamarque-Cando.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Larue (Tony), Seine-Maritime.
Le Bail.
Leclercq.
Lecourt.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine).
Le Floch.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Léotard (de).
Le Strat.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Mailhe.
Mao (Hervé).
Margueritte (Charles).
Marie (André).
Maroselli.
Martin (Gilbert), Eure.
Masse.
Masson (Jean).
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel).
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mérigonde.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis).
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Montalat.
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Morève.
Morice (André).
Naegelen (Marcel-Edmond).
Nicolas (Lucien), Vosges.
Notebart.
Ortlieb.
Orvoen.
Palmero.
Parmentier.
Penoy.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Piette.
Pineau.
Plantevin.
Prigent (Tanguy).
Prisset.
Provo.
Queuille (Henri).
Quinson.
Ramadier (Paul).
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Rincent.
Sagnol.
Sauvage.
Savary.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Segelle.
Seitlinger.
Senghor.
Sidi el Mokhtar.
Souquès (Pierre).
Thébault (Henri).
Thibault (Edouard), Gard.
Thomas (Eugène).
Tinguy (de).
Tubach.
Vals (Francis).
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Viallet.
Viatte.
Vigier.
Wasmer.

Ont voté contre :

MM.
André (Adrien), Vienne.
Anthonioz.
Antier.
Bailliencourt (de).
Barrachin.
Baylet.
Beauguitte (André).
Bégouin (André), Charente-Maritime.
Bergasse.
Berrang.
Berthommier.
Boisdé (Raymond).
Bône.
Bonnaire
Bonnet (Georges), Dordogne.
Bouyer.
Bretin.
Bruyneel
Buron.
Cadic.
Caillavet.
Chamant.
Charles (Pierre).
Christiaens.
Coirre.
Coulon.
Couturaud.
Crouan.
Cuicci.
Daladier (Edouard).
Damasio.
Davoust.
Delachenal.
Dides.
Dorgères d'Halluin.
Dreyfus-Schmidt.
Dronne.
Dumas (Roland).
Febvay.
Féron.
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fourcade (Jacques).
François-Bénard, Hautes-Alpes.
Garet (Pierre).
Gayrard.
Georges (Maurice).
Goussu.
Helluin (Georges).
Hernu.
Hersant.
Hovnanian.
Huel (Robert-Henry).
Icher.
Isorni.
Jean-Moreau.
Lainé (Raymond), Cher.
Lalle.
Larue (Raymond), Vienne.
Laurens (Camille).
Lecœur.
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Legendre.
Léger.
Lipkowski (Jean de).
Luciani.
Lux.
Marcellin.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Mignot.
Mondon, Moselle.
Monin.
Monnier.
Naudet.
Nerzic.
Panier.
Parrot.
Paulin.
Pebellier (Eugène).
Pelat.
Pelleray.
Perroy.
Pesquet.
Petit (Guy).
Pianta.
Pinvidic.
Plantier.
Pommier (Pierre).
Priou.
Privat.
Puy.
Réoyo.
Reynès (Alfred).
Ritter.
Ruf (Joannès).
Salvetat.
Scheider.
Sesmaisons (de).
Sourbet.
Tamarelle.
Teulé.
Tixier-Vignancour.
Vahé.
Varvier.
Vassor.
Vaugelade.
Vitter (Pierre).

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Baudry d'Asson (de).
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Bénard, Oise.
Boscary-Monsservin.
Brard.
Brocas.
Brusset (Max).
Chambeiron.
Cot (Pierre).
Crouzier (Jean).
Faure (Edgar), Jura.
Gaumont.
Hénault.
Hugues (André), Seine.
Jacquet (Michel).
Jarrosson.
Joubert.
July.
Lainé (Jean), Eure.
Moustier (de).
Paquet.
Raingeard.
Rolland.
Rousseau.
Salliard du Rivault.
Temple.
Trémolet de Villers.
Trémouilhe.
Triboulet.
Ulrich.
Vayron (Philippe).

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Alloin.
Ansart.
Arabi El Goni.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Ballanger (Robert).
Barbot (Marcel).
Barel (Virgile).
Barennes.
Barthélemy.
Bartolini.
Benoist (Charles).
Benoit (Alcide).
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Blondeau.
Boccagny.
Bocoum Barèma Kissorou.
Boganda.
Boisseau.
Boni Nazi.
Bonte (Florimond).
Bouloux.
Bourbon.
Bouret.
Mme Boutard.
Boutavant.
Bricout.
Bruelle.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Calas.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Cassagne.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Charlot (Jean).
Chêne.
Cherrier.
Chevigny (de).
Cogniot.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte (Arthur).
Coquel.
Cordillot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Defrance.
Degoutte.
Demusois.
Denis (Alphonse).
Diallo Saïfoulaye.
Diat (Jean).
Diori Hamani.
Dixmier.
Douala.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard).
Dupraz (Joannès).
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Eudier.
Fajon (Etienne).
Félix-Tchicaya.
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Fourvel.
Gaborit.
Mme Gabriel-Péri.
Gaillemin.
Mme Galicier.
Galy-Gasparrou.

Garaudy.
Garnier.
Gautier (André).
Girard.
Girardot.
Giscard d'Estaing.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Gouin (Félix).
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grunitzky.
Mme Guérin (Rose).
Guislain.
Guissou (Henri).
Guyot (Raymond).
Hamon (Marcel).
Houdremont.
Jourd'hui.
Juge.
Julian (Gaston).
Juliard (Georges).
Keita (Modibo).
Klock.
Kœnig.
Kriegel-Valrimont.
Lacoste.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lareppe.
Le Caroff.
Lefranc (Raymond), Aisne.
Legagneux.
Lenormand (André), Calvados.
Leroy.
Lespiau.
Letoquart.
Levindrey.
Liquard.
Lisette.
Llante.
Maga (Hubert).
Mahamoud Harbi.
Malbrant.
Malleret-Joinville.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Mariat (René).
Marin (Fernand).
Marrane.
Martel (Henri).
Mlle Marzin.
Maton.
Mbida.
Mercier (André), Oise.
Merle.
Michel.
Midol.
Mondon (Raymond), Réunion.
Monnerville (Pierre).
Montel (Pierre), Rhône.
Mora.
Mouton.
Moynet.
Mudry.
Musmeaux.
Nicolas (Maurice), Seine.
Ninine
Nisse.
Noël (Marcel).
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Kango.
Pagès.
Paul (Gabriel).
Paumier (Bernard).
Pelissou.
Penven.
Perche.
Peron (Yves).
Pierrard.
Pinay.
Pirot.
Plaisance.
Poirot.
Pourtalet.
Pranchère.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Rakotovelo.
Ramette.
Ramonet.
Ranoux.
Regaudie.
Renard (Adrien).
Mme Reyraud.
Rieu.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roclore.
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe (Hubert).
Mlle Rumeau.
Sauer.
Savard.
Schaff
Schmitt (Albert).
Sekou Touré.
Simonnet.
Sissoko Fily Dabo.
Soury.
Sousielle.
Thamier.
Thibaud (Marcel), Loire.
Thoral
Thorez (Maurice).
Tirolien.
Titeux.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Tsiranana.
Turc (Jean).
Tys.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallin.
Védrines.
Vergès
Mme Vermeersch.
Vignard.
Villon (Pierre).
Vuillien.

Excusés ou absents par congé (1) :

MM.
Alliot.
Béné (Maurice).
Chevigné (Pierre de).
Clostermann.
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Courrier.
Démarquet.
Fauchon.
Gagnaire.
Grandin.
Guitton (Antoine), Vendée.
Jacquinot (Louis).
Laborbe.
Lenormand (Maurice), Nouvelle-Calédonie.
Le Pen.
Meck.
Mutter (André).
Pleven (René).
Ramel.
Sanglier.
Schumann (Maurice), Nord.
Soulié (Michel).
Teitgen (Pierre-Henri)
Thiriet.
Toublanc.
Villard (Jean).

N'ont pas pris part au vote :

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.
M. Edouard Herriot, président d'honneur de l'Assemblée nationale.

(1) *Motifs d'absence*:

MM	
Alliot	Mission.
Béné (Maurice)	Raison de santé.
Clostermann	Sous les drapeaux.
Corniglion-Molinier	Retenu dans son département.
Courrier	Raison de santé.
Demarquet	Sous les drapeaux.
Gagnaire	Raison de santé.
Grandin	En mission.
Guitton (Antoine)	Mission.
Jacquinot (Louis)	Mission.
Laborbe	Mission.
Lenormand (Maurice)	Retenu dans son territoire.
Le Pen	Sous les drapeaux.
Meck	Raison de santé.
Mutter (André)	Retenu à la C. E. C. A.
Ramel	Mission.
Sanglier	Retenu dans son territoire.
Schumann (Maurice)	Sous les drapeaux.
Teitgen (Pierre-Henri)	Retenu à la C. E. C. A.
Thiriet	Raison de santé.
Toublanc	Mission.
Villard	Raison de santé.

SCRUTIN (N° 364)

public à la tribune.

Sur la question de confiance posée au cours de la discussion du projet de loi et les lettres rectificatives au projet de loi de finances 1957 pour l'adoption, en deuxième délibération, de l'article 7 dans le texte du rapport n° 3496 et contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application (Augmentation du taux des amendes pénales). **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants **444**
Majorité absolue **223**
Pour l'adoption **255**
Contre **189**

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

Ont voté pour:

MM.
Abelin.
Alduy.
Angibault.
Anxionnaz.
Apithy.
Arbeltier.
Arbogast.
Arnal (Frank).
Arrighi (Pascal).
Auban (Achille).
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bailliencourt (de).
Balestreri.
Barrot (Noël).
Barry Diawadou.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Bénard, Oise.
Bergasse.
Berthet.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Boisdé (Raymond).
Bonnaire.
Edouard Bonnefous.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Bonnet (Georges), Dordogne.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Brard.
Bricout.
Briffod.
Brocas.
Buron.
Caillavet.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Chamant.
Charpentier.
Chatelain.
Chauvet.
Cheikh (Mohamed Saïd).
Coirre.
Colin (André).
Cormier.
Coste-Floret (Alfred) Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul) Hérault.
Coulon.
Courant.
Coutant (Robert).
Crouan.
Cupfer.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Delachenal.
Denvers.
Depreux.
Desouches.
Desson (Guy).
Dicko (Hammadoun).
Mlle Dienesch.
Dorey.
Doutrellot.
Ducos.
Dumas (Roland).
Dumortier.
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Engel.
Evrard.
Faggianelli.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Fontanet.
François-Bénard, Hautes-Alpes.
Frédéric-Dupont.
Gabelle.
Gaillard (Félix).
Gaty-Gasparrou.
Garat (Joseph).
Garet (Pierre).
Gautier-Chaumet.
Gavini.
Gazier.
Gernez.
Giacobbi.
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Guibert.
Guille.
Guillou (Pierre).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyon (Jean-Raymond).
Halbout.
Hénault.
Henneguelle.
Hersant.
Houphouet-Boigny.
Hovnanian.
Huel (Robert-Henry).
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Michel).
Jaquet (Gérard).
Jarrosson.
Jégorel.
July.
Juskiewenski.
Juvenal (Max).
Kir.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lainé (Jean), Eure.
Lamarque-Cando.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Larue (Tony), Seine-Maritime.
Le Bail.
Leclercq.
Lecœur.
Lecourt.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine).
Le Floch.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Léotard (de).
Le Strat.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Lux.
Mabrut.
Mailhe.
Mao (Hervé).
Marcellin.
Margueritte (Charles).
Marie (André).
Maroselli.
Martin (Gilbert), Eure.
Masse.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel).
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Médecin.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mérigonde.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis).
Minjoz.
Mitterrand.

Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon, Moselle.
Montalat.
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Morève.
Morice (André).
Naegelen (Marcel-Edmond).
Nicolas (Lucien), Vosges.
Notebart.
Ortlieb.
Orvoen.
Palmero.
Panier.
Paquet.
Parmentier.
Pelleray.
Pflimlin.
Pianta.
Piette.
Pinay.
Pineau.
Pinvidic.
Plantevin.
Prigent (Tanguy).
Prisset.
Provo.
Queuille (Henri).
Quinson.
Ramadier (Paul).
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Réville (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Rincent.
Rittier.
Roclore.
Rousseau.
Sagnol.
Sauvage.
Savary.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Segelle.
Seitlinger.
Sidi el Mokhtar.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Tempie.
Thébault (Henri).
Thibault (Edouard), Gard.
Thomas (Eugène).
Tinguy (de).
Trémolet de Villers.
Trémouilhe.
Tribouiet.
Tubach.
Vais (Francis).
Vayron (Philippe).
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Viallet.
Viatte.
Vigier.
Vignard.

Ont voté contre :

MM.
Ansart.
Antier.
Ballanger (Robert).
Barbot (Marcel).
Barel (Virgile).
Barthélemy.
Bartolini.
Beauguitte (André).
Benoist (Charles).
Berrang.
Berthommier.
Besset.
Billat.
Billoux.
Blondeau.
Boccagny.
Boisseau.
Bône.
Bonte (Florimond).
Boutoux.
Bourbon.
Bouret.
Mme Boutard.
Bouyer.
Brefin.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Calas.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Chambeiron.
Charles (Pierre).
Chêne.
Cherrier.
Coquel.
Cordiliot.
Cot (Pierre).
Couturaud.
Cuicci.
Damasio.
Davoust.
Defrance.
Demusois.
Denis (Alphonse).
Diat (Jean).
Dides.
Dorgères d'Halluin.
Dreyfus-Schmidt.
Dufour.
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard).
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Eudier.
Fajon (Etienne).
Febvay.
Féron.
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fourvel.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Garnier.
Gautier (André).
Gayrard.
Georges (Maurice).
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guyot (Raymond).
Hamon (Marcel).
Helluin (Georges).
Hernu.
Houdremont.
Icher.
Jourd'hui.
Juge.
Julian (Gaston).
Kriegel-Valrimont.
Lainé (Raymond), Cher.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lareppe.
Larue (Raymond), Vienne.
Le Caroff.
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Lefranc (Raymond), Aisne.
Legagneux.
Legendre.
Léger.
Lenormand (André), Calvados.
Leroy.
Lespiau.
Letoquart.
Lipkowski (Jean de).
Liante.
Luciani.
Malleret-Joinville.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Mariat (René).
Marin (Fernand).
Marrane.
Martel (Henri).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Merle.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michel.
Mignot.
Monin.
Monnier.
Mora.
Mouton.
Musmeaux.
Naudet.
Nezzic.
Noël (Marcel).
Pagès.
Parrot.
Paul (Gabriel).
Paulin.
Paumier (Bernard).
Pebellier (Eugène).
Pelat.
Pelissou.
Penven.
Perche.
Peron (Yves).
Perroy.
Pesquet.
Pierrard.
Pirot.
Plaisance.
Plantier.
Pommier (Pierre).
Pourtalet.
Pranchère.
Mme Prin.
Privat.
Prot.
Puy.
Mme Rabaté.
Ramette.
Ranoux.
Renard (Adrien).
Réoyo.
Reynès (Alfred).
Mme Reyraud.
Rieu.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruf (Joannès).
Ruffe (Hubert).
Mlle Rumeau.
Salvetat.
Savard.
Scheider.
Soury.
Tamarelle.
Teulé.
Thamier.
Tixier-Vignancour.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Tys.
Vahé.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallin.
Varvier.
Vaugelade.
Védrines.
Vergès.
Villon (Pierre).
Villier (Pierre).
Vuillien.
Wasmer.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Barrachin.
Bégouin (André), Charente-Maritime.
Besson (Robert).
Brusset (Max).
Bruyneel.
Cadic.
Christiaens.
Crouzier (Jean).
Dronne.
Fourcade (Jacques).
Gaumont.
Goussu.
Hugues (André), Seine.
Joubert.
Kœnig.
Laurens (Camille).
Moustier (de).
Petit (Guy).
Priou.
Raingeard.
Rolland.
Salliard du Rivault.
Sesmaisons (de).
Ulrich.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Alloin.
André (Adrien), Vienne.
Arabi El Goni.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Barennes.
Benoit (Alcide).
Bissol.
Bocoum Barèma Kissorou.
Boganda.
Boni Nazi.
Boutavant.
Bruelle.
Cassagne.
Césaire.
Chariot (Jean).
Chatenay.
Chevigny (de).
Cogniot.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte (Arthur).
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Degoutte.
Devinat.
Dia (Mamadou).
Diallo Saïfoulaye.
Diori Hamani.
Dixmier.
Douala.
Duclos (Jacques).
Félix-Tchicaya.
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Gaborit.
Gaillemin.
Garaudy.
Girard.
Giscard d'Estaing.
Gosset.
Gouin (Félix).
Grunitzky.
Guislain.
Guissou (Henri).
Jean-Moreau.
Juliard (Georges).
Keita (Modibo).
Klock.
Lacoste.
Lalle.
Levindrey.
Liquard.
Lisette.
Maga (Hubert).
Mahamoud Harbi.
Malbrant.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Masson (Jean).
Mbida.
Méhaignerie.
Midol.
Mondon (Raymond), Réunion.
Monnerville (Pierre).
Montel (Pierre), Rhône.
Moynet.
Mudry.
Nicolas (Maurice), Seine.
Ninine.
Nisse.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Kango.
Penoy.
Pierrebourg (de).
Poirot.
Pronteau.
Rakotovelo.
Ramonet.
Regaudie.
Sauer.
Schaff.
Schmitt (Albert).
Sekou Touré.
Senghor.
Simonnet.
Sissoko Fily Dabo.
Soustelle.
Thibaud (Marcel), Loire.
Thorai.
Thorez (Maurice).
Tirolien.
Titeux.
Tsiranana.
Turc (Jean).
Vassor.
Mme Vermeersch.

Excusés ou absents par congé (1) :

MM.
Alliot.
Béné (Maurice).
Chevigné (Pierre de).
Clostermann.
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Courrier.
Démarquet.
Fauchon.
Gagnaire.
Grandin.
Guitton (Antoine), Vendée.
Jacquinot (Louis).
Laborde.
Lenormand (Maurice).
Le Pen.
Meck.
Mutter (André).
Pleven (René).
Ramel.
Sanglier.
Schumann (Maurice).
Soulié (Michel).
Teitgen (Pierre-Henri).
Thiriet.
Toublanc.
Villard (Jean).

N'ont pas pris part au vote :

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.
M. Edouard Herriot, président d'honneur de l'Assemblée nationale.

(1) *Motifs d'absence :*

MM.	
Alliot	Mission.
Béné (Maurice)	Raison de santé.
Clostermann	Sous les drapeaux.
Corniglion-Molinier	Retenu dans son département.
Courrier	Raison de santé.
Demarquet	Sous les drapeaux.
Gagnaire	Raison de santé.
Grandin	En mission.
Guitton (Antoine)	Mission.
Jacquinot (Louis)	Mission.
Laborde	Mission.
Lenormand (Maurice)	Retenu dans son territoire.
Le Pen	Sous les drapeaux.
Meck	Raison de santé.
Mutter (André)	Retenu à la C. E. C. A.
Ramel	Mission.
Sanglier	Retenu dans son territoire.
Schumann (Maurice)	Sous les drapeaux.
Teitgen (Pierre-Henri)	Retenu à la C. E. C. A.
Thiriet	Raison de santé.
Toublanc	Mission.
Villard	Raison de santé.

SCRUTIN (N° 365)
public à la tribune.

Sur la question de confiance posée au cours de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi de finances 1957 pour la prise en considération et l'adoption, en deuxième délibération, des crédits inscrits aux titres III et IV du budget du ministère des anciens combattants, dans les chiffres du projet de loi n° 2951; pour l'adoption de l'ensemble de l'article 11 et de l'état C annexé, ainsi modifiés; contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application (Anciens combattants). **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... **445**
Majorité absolue..... **223**

Pour l'adoption..... **225**
Contre **220**

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

Ont voté pour:

MM.
Abelin.
Aldy.
Angibault.
Anxionnaz.
Apithy.
Arbelier.
Arbogast.
Arnal (Frank).
Arrighi (Pascal).
Auban (Achille).
Babet (Raphaël).
Bacon.
Balestre.
Barrot (Noël).
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Bayrou.
Bégouin (André), Charente-Maritime.
Bénard, Oise.
Berthet.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Bonnaire.
Edouard Bonnefous.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Brard.
Briffod.
Brocas.
Buron.
Cadic.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Caveux (Jean).
Chaban-Delmas.
Charpentier.
Chatenay.
Chauvet.
Colin (André).
Cormier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Courant.
Coutant (Robert).
Crouan.
Cupfer.
Dagain.
Darou.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Denvers.
Depreux.
Desouches.
Desson (Guy).
Devinat.
Dicko (Hammadoun).
Mlle Dienesch.
Dorey.
Doutrellot.
Ducos.
Dumas (Roland).
Dumortier.
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Engel.
Evrard.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Fontanet.
François-Pénard, Hautes-Alpes.
Gabelle.
Gaillard (Félix).
Garat (Joseph).
Garet (Pierre).
Gautier-Chaumet.
Gazier.
Gernez.
Giacobbi.
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Guibert.
Guille.
Guillou (Pierre).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyon (Jean-Raymond).
Halbout.
Hénault.
Henneguelle.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Michel).
Jaquet (Gérard).
Jarrosson.
Jégorel.
July.
Juskiewenski.
Juvenal (Max).
Kir.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lainé (Jean), Eure.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Lanlel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Larue (Tony), Seine-Maritime.
Le Bail.
Leclercq.
Lecourt.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine).
Le Floch.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Léotard (de).
Le Strat.
Loustau.
Lucas.
Lussy (Charles).
Lux.
Mabrut.
Mao (Hervé).
Marcellin.
Marguerite (Charles).
Maroselli.
Martin (Gilbert), Eure.
Masse.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel).
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Médecin.
Mehaignerie.
Mendès-France.
Meunier (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mérigonde.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis).
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Mondon, Moselle.
Montalat.
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Morève.
Morice (André).
Naegelen (Marcel-Edmond).
Nicolas (Lucien), Vosges.
Notebart.
Ortlieb.
Orvoen.
Palmero.
Paquet.
Parmentier.
Pflimlin.
Pianta.
Pierrebourg (de).
Piette.
Pinay.
Pineau.
Pinvidic.
Plantevin.
Prigent (Tanguy).
Prisset.
Provo.
Queuille (Henri).
Quinson.
Ramadier (Paul).
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Réville (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Rincent.
Roclore.
Rousseau.
Salliard du Rivault.
Sauvage.
Savary.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Segelle.
Seillinger.
Souquès (Pierre).
Thébault (Henri).
Thibault (Edouard), Gard.
Thomas (Eugène).
Tinguy (de).
Tubach.
Vals (Francis).
Vassor.
Vayron (Philippe).
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Viallet.
Viatte.
Vignard.
Wasmer.

Ont voté contre:

MM.
André (Adrien), Vienne.
Ansart.
Antier.
Baillienc[illegible]t (de).
Bailanger (Robert).
Barbot (Marcel).
Barel (Virgile).
Barry Diawadou.
Barthélemy.
Bartolini.
Baylet.
Beauguitte (André).
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Benoist (Charles).
Bergasse.
Berrang.
Berthommier.
Besset.
Billat.
Pilloux.
Blondeau.
Boccagny.
Boisde (Raymond).
Boisseau.
Bône.
Bonnet (Georges), Dordogne.
Bonte (Florimond).
Bouloux.
Bourbon.
Bouret.
Mme Boutard.
Bouyer.
Bretin.
Bricout.
Brusset (Max).
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillavet.
Calas.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Chamant.
Chambeiron.
Charles (Pierre).
Chatelain.
Chéne.
Cherrier.
Coirre.
Coquel.
Cordillot.
Cot (Pierre).
Coulon.
Couturaud.
Cuicci.
Daladier (Edouard).
Damasio.
Davoust.
Defrance.
Delachenal.
Demusois.
Denis (Alphonse).
Diat (Jean).
Dorgères d'Halluin.
Dreyfus-Schmidt.
Dronne.
Dufour.
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard).
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Eudier.
Fajon (Etienne).
Febvay.
Féron.
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fourcade (Jacques).
Fourvel.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Galy-Gasparrou.
Garnier.
Gaumont.
Gautier (André).
Gayrard.
Georges (Maurice).
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Goussu.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guyot (Raymond).
Hamon (Marcel).
Helluin (Georges).
Hernu.
Hersant.
Houdremont.
Hovnanian.
Huel (Robert-Henry).
Icher.
Jourd'hui.
Juge.
Julian (Gaston).
Kriegel-Valrimont.
Lainé (Raymond), Cher.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lareppe.
Larue (Raymond), Vienne.
Laurens (Camille).
Le Caroff.
Lecœur.
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Le Lanc (Raymond), Aisne.
Legagneux.
Legendre.
Léger.
Lenormand (André), Calvados.
Leroy.
Lespiau.
Letoquart.
Lipkowski (Jean de).
Llante.
Luciani.
Malleret-Joinville.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Mariat (René).
Martin (Fernand).
Marrane.
Martel (Henri).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Merle.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michel.
Mignot.
Monin.
Monnier.
Mora.
Mouton.
Musmeaux.
Naudet.
Nerzic.
Noël (Marcel).
Pagès.
Panier.
Parre[illegible]
Paul (Gabriel).
Paulin.
Paumier (Bernard).
Pebellier (Eugène).
Pelat.
Pelissier.
Penven.
Perche.
Peron (Yves).
Pesquet.
Pierrard.
Pirot.
Plaisance.
Plantier.
Pomnier (Pierre).
Pourtalet.
Prancnère.
Mme Prin.
Priou.
Privat.
Prot.
Puy.
Mme Rabaté.
Raingeard.
Ramette.
Ranoux.
Renard (Adrien).
Réoyo.
Reynes (Alfred).
Mme Reyraud.
Rieu.
Ritter.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruf (Joannès).
Ruffe (Hubert).
Mlle Rumeau.
Salvetat.
Savard.
Scheider.
Sourbet.
Soury.
Tamarelle.
Temple.
Teule.
Thamier.
Tixier-Vignancour.
Tourné.
Tourtaud.
Tremolet de Villers.
Tricart.
Tys.
Vahé.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallin.
Varvier.
Vaugelade.
Védrines.
Vergès.
Vigier.
Villon (Pierre).
Vitter (Pierre).
Vuillien.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Andre (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Badie.
Barrachin.
Besson (Robert).
Bourgeois.
Bruyneel.
Christiaens.
Crouzier (Jean).
Gavini.
Hugues (André), Seine.
Jean-Moreau.
Joubert.
Kœnig.
Mailhe.
Moustier (de).
Pelleray.
Perroy.
Petit (Guy).
Rolland.
Saynol.
Sesmaisons (de).
Triboulet.
Ulrich.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Alloin.
Arabi El Goni.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Barennes.
Benoit (Alcide).
Bissol.
Bocoum Barèma Kissorou.
Boganda.
Boni Nazi.
Boutavant.
Bruelle.
Cassagne.
Césaire.
Charlot (Jean).
Cheikh (Mohamed Saïd).
Chevigny (de).
Cogniot.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte (Arthur).
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Degoutte.
Dia (Mamadou).
Diallo Saïfoulaye.
Dides.
Diori Hamani.
Dixmier.
Douala.
Duclos (Jacques).
Mme Estachy.
Faggianelli.
Félix-Tchicaya.
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Frédéric-Dupont.
Gaborit.
Gaillemin.
Garaudy.
Girard.
Giscard d'Estaing.
Gosset.
Gouin (Félix).
Grunitzky.
Guislain.
Guissou (Henri).
Juliard (Georges).
Keita (Modibo).
Klock.
Lacoste.
Levindrey.
Liquard.
Lisette.
Louvel.
Maga (Hubert).
Mahamoud Harbi.
Malbrant.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marie (André).
Masson (Jean).
Mbida.
Midol.
Mondon (Raymond), Réunion.
Monnerville (Pierre).
Montel (Pierre), Rhône.
Moynet.
Mudry.
Nicolas (Maurice), Seine.
Ninine.
Nisse.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Kango.
Penoy.
Poirot.
Pronteau.
Rakotovelo.
Ramonet.
Regaudie.
Sauer.
Schaff.
Schmitt (Albert).
Sekou Toure.
Senghor.
Sidi el Mokhtar.
Simonnet.
Sissoko Fily Dabo.
Soustelle.
Thibaud (Marcel), Loire.
Thoral.
Thorez (Maurice).
Tirolien.
Titeux.
Trémouilhe.
Tsiranana.
Turc (Jean).
Mme Vermeersch.

Excusés ou absents par congé (1) :

MM.
Alliot.
Béné (Maurice).
Chevigné (Pierre de).
Clostermann.
Cornigliion-Molinier.
Couinaud.
Courrier.
Démarquet.
Fauchon.
Gagnaire.
Grandin.
Guitton (Antoine), Vendée.
Jacquinot (Louis).
Laborbe.
Lenormand (Maurice), Nouvelle-Calédonie.
Le Pen.
Meck.
Mutter (André).
Pleven (René).
Ramel.
Sanglier.
Schumann (Maurice), Nord.
Soulié (Michel).
Teitgen (Pierre-Henri).
Thiriet.
Toublanc.
Villard (Jean).

N'ont pas pris part au vote:

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.
M. Edouard Herriot, président d'honneur de l'Assemblée nationale.

(1) *Motifs d'absence*:

MM.	
Alliot	Mission.
Béné (Maurice)	Raison de santé.
Clostermann	Sous les drapeaux.
Corniglion-Molinier	Retenu dans son département.
Courrier	Raison de santé.
Demarquet	Sous les drapeaux.
Gagnaire	Raison de santé.
Grandin	En mission.
Guitton (Antoine)	Mission.
Jacquinot (Louis)	Mission.
Laborde	Mission.
Lenormand (Maurice)	Retenu dans son territoire.
Le Pen	Sous les drapeaux.
Meck	Raison de santé.
Mutter (André)	Retenu à la C. E. C. A.
Ramel	Mission.
Sanglier	Retenu dans son territoire.
Schumann (Maurice)	Sous les drapeaux.
Teitgen (Pierre-Henri)	Retenu à la C. E. C. A.
Thiriet	Raison de santé.
Toublanc	Mission.
Villard	Raison de santé.

SCRUTIN (N° 366)

publié à la tribune.

Sur la question de confiance posée au cours de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi de finances 1957 pour la prise en considération et l'adoption, en deuxième délibération, des dépenses du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones dans les chiffres du projet de loi n° 2951; pour l'adoption de l'ensemble de l'article 18 et des états G et H annexés, ainsi modifiés, et contre toute motion et tout amendement de nature à en modifier la portée ou la date d'application (Budget des postes, télégraphes et téléphones).

Nombre des votants **432**
Majorité absolue **217**

Pour l'adoption **228**
Contre **204**

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Alduy.
Angibault.
Anxionnaz.
Apithy.
Arbelitier.
Arbogast.
Arnal (Frank).
Arrighi (Pascal).
Auban (Achille).
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Balestreri.
Barrot (Noël).
Barry Diawadou.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Bayrou.
Bénard, Oise.
Berthet.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Bonnaire.
Edouard Bonnefous.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Brard.
Briffod.
Buron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel) Drôme.
Catoire.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Chamant.
Charpentier.
Chatenay.
Chauvet.
Cheikh (Mohamed Saïd).
Colin (André).
Cormier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Courant.
Coutant (Robert).
Crouan.
Cupfer.
Dagain.
Darou.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Denvers.
Depreux.
Desouches.
Desson (Guy).
Devinat.
Dicko (Hammadoun).
Mlle Dienesch.
Dorey.
Doutrellot.
Ducos.
Dumortier.
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Engel.
Evrard.
Faggianelli.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Fontanet.
François-Bénard, Hautes-Alpes.
Gaillard (Félix).
Garat (Joseph).
Garet (Pierre).
Gautier-Chaumet.
Gavini.
Gazier.
Gernez.
Giacobbi.
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Guibert.
Guille.
Guillou (Pierre).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyon (Jean-Raymond).
Halbout.
Hénault.
Henneguelle.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Ihuel.
Isorni.
Jacquet (Michel).
Jaquet (Gérard).
Jarrosson.
Jégorel.
July.
Juskiewenski.
Juvenal (Max).
Kir.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Lamarque-Cando.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Larue (Tony), Seine-Maritime.
Le Bail.
Leclercq.
Lecourt.
Leenhardt (Francis).
Le Floch.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Léotard (de).
Le Strat.
Loustau.
Lussy (Charles).
Lux.
Mabrut.
Mao (Hervé).
Marcellin.
Margueritte (Charles).
Marie (André).
Maroselli.
Martin (Gilbert), Eure.
Masse.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel).
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mérigonde.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis).
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Montalat.
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Morève.
Morice (André).
Naegelen (Marcel-Edmond).
Nicolas (Lucien), Vosges.
Notebart.
Orthebb.
Orvoen.
Palmero.
Paquet.
Parmentier.
Pflimlin.
Planta.
Pierrebourg (de).
Piette.
Pinay.
Pineau.
Pinvidic.
Plantevin.
Prigent (Tanguy).
Prisset.
Provo.
Queuille (Henri).
Quinson.
Ramadier (Paul).
Raymond-Laurent.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Rincent.

Roclore.
Rousseau.
Sagnot.
Sauvage.
Savary.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Segelle.
Seitlinger.
Sidi el Mokhtar.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Temple.
Thébault (Henri).
Thibault (Edouard), Gard.
Thomas (Eugène).
Tinguy (de).
Trémolet de Villers.
Trémouilhe.
Triboulet.
Tubach.
Vals (Francis).
Vassor.
Véron (Philippe).
Verdier
Véry (Emmanuel).
Viallet.
Viatte.
Vignard
Wasmer.

Ont voté contre :

MM.
Ansart.
Antier.
Bailliencourt (de).
Ballanger (Robert).
Barbot (Marcel).
Barel (Virgile).
Barthélemy.
Bartolini.
Beauguitte (André).
Benoist (Charles).
Bergasse.
Berrang.
Berthommier.
Besset.
Billat.
Billoux.
Blondeau
Boccagny.
Boisdé (Raymond).
Boisseau.
Bône.
Bonte (Florimond).
Bouloux.
Bourbon.
Bourel
Mme Boutard.
Bouyer.
Bretin.
Bricout.
Cachin (Marcel).
Cagne
Calas.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Chambeiron
Charles (Pierre).
Chatelain.
Chêne.
Cherrier.
Coquet.
Cordiliot.
Cot (Pierre).
Couturaud.
Cuicci
Daladier (Edouard).
Damasio.
Davoust.
Defrance.
Delachenal.
Demusois
Denis (Alphonse).
Diat (Jean).
Dides.
Dorgères d'Halluin.
Dreyfus-Schmidt
Dronne.
Dufour.
Dumas (Roland).
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard).
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Eudier.
Fajon (Etienne).
Febvay.
Féron
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fourcade (Jacques).
Fourvel
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Garnier
Gautier (André).
Gayrard.
Georges (Maurice).
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Goussu.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guyot (Raymond).
Hamon (Marcel).
Helluin (Georges).
Hernu
Hersant.
Houdremont.
Hovnanian.
Icher.
Jourd'hui.
Juge.
Julian (Gaston).
Kriegel-Valrimont.
Lainé (Raymond), Cher.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Larreppe.
Larue (Raymond), Vienne.
Laurens (Camille).
Le Caroff.
Lecœur.
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Lefranc (Raymond), Aisne.
Legagneux.
Legendre.
Léger.
Lenormand (André), Calvados.
Leroy.
Lespiau.
Letoquart.
Lipkowski (Jean de).
Liante
Luciani.
Malleret-Joinville.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Mariat (René).
Marin (Fernand).
Marrane.
Martel (Henri).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Merle.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michel.
Mondon, Moselle.
Monin.
Monnier.
Mora.
Mouton.
Musmeaux.
Naudet.
Nerzic.
Noël (Marcel).
Peges
Panier.
Parrot.
Paul (Gabriel).
Paulin.
Paumier (Bernard).
Pelat.
Pelissou.
Penven.
Perche.
Peron (Yves).
Pesquet.
Pierrard.
Pirot.
Plaisance.
Pommier (Pierre).
Pourtalet.
Pranchère.
Mme Prin.
Priou.
Privat.
Prot.
Puy.
Mme Rabaté.
Raingeard.
Ramette.
Ranoux.
Renard (Adrien).
Réoyo.
Reynès (Alfred).
Mme Reyraud.
Rieu.
Ritter.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruf (Joannès).
Ruffe (Hubert).
Mlle Rumeau.
Salvetat.
Savard.
Scheider.
Soury.
Tamarelle.
Teulé.
Thamier.
Tixier-Vignancour.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Tys.
Vahé.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallin
Varvier.
Vaugelade.
Védrines.
Vergès
Villon (Pierre).
Vitter (Pierre).
Vuillien.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Barrachin.
Baylet.
Bégouin (André), Charente-Maritime.
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Besson (Robert).
Bourgeois.
Brocas.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Cadic.
Caillavet.
Christiaens.
Coirre.
Coulon
Crouzier (Jean).
Durbet.
Gabelle.
Galy-Gasparrou.
Gaumont.
Huel (Robert-Henry).
Hugues (André), Seine.
Jean-Moreau.
Joubert.
Kœnig.
Lainé (Jean), Eure.
Mme Lefebvre (Francine).
Lucas.
Mailhe.
Mignot.
Moustier (de).
Pelleray.
Perroy.
Petit (Guy).
Plantier.
Rolland.
Salliard du Rivault.
Sesmaisons (de).
Ulrich.
Vigier.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Alloin.
André (Adrien), Vienne
Arabi El Goni.
Astier de La Vigerie (d').
Aubame.
Barennes.
Benoit (Alcide)
Bissol.
Bocoum Barèma Kissorou.
Boganda
Boni Nazi.
Bonnet (Georges), Dordogne.
Boutavant.
Bruelle.
Cassagne.
Césaire.
Charlot (Jean)
Chevigny (de).
Cogniot.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte (Arthur).
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Degoutte
Dia (Mamadou).
Diallo Saïfoulaye.
Diori Hamani.
Dixmier.
Douala.
Duclos (Jacques).
Mme Estachy.
Félix-Tchicaya
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Frédéric-Dupont.
Gaborit
Gaillemin.
Garaudy.
Girard.
Giscard d'Estaing.
Gosset.
Gouin (Félix).
Grunitzky.
Guislain.
Guissou (Henri).
Juliard (Georges).
Keita (Modibo).
Klock
Lacoste.
Levindrey.
Liquard.
Lisette.
Louvel
Maga (Hubert).
Mahamoud Harbi.
Malbrant.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Masson (Jean).
Mbida.
Midol.
Mondon (Raymond), Réunion.
Monnerville (Pierre).
Montel (Pierre), Rhône.
Moynet.
Mudry.
Nicolas (Maurice), Seine.
Ninine.
Nisse.
Oopa Pouvanaa.
Ouédraogo Kango
Pebellier (Eugène).
Penoy.
Poirot.
Pronteau.
Rakotovelo.
Ramonet.
Regaudie.
Sauer.
Schaff
Schmitt (Albert).
Sekou Touré.
Senghor.
Simonnet.
Sissoko Fily Dabo.
Soustelle.
Thibaud (Marcel), Loire.
Thorel.
Thorez (Maurice).
Tirolien.
Titeux.
Tsiranana.
Ture (Jean)
Mme Vermeersch.

Excusés ou absents par congé (1) :

MM.
Alliot.
Béné (Maurice).
Chevigné (Pierre de).
Clostermann.
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Courrier.
Démarquet.
Fauchon.
Gagnaire.
Grandin.
Guitton (Antoine), Vendée.
Jacquinot (Louis).
Laborbe.
Lenormand (Maurice), Nouvelle-Calédonie.
Le Pen.
Meck
Mutter (André).
Pleven (René).
Ramel.
Sanglier.
Schumann (Maurice).
Soulié (Michel).
Teitgen (Pierre-Henri).
Thiriet.
Toublanc.
Villard (Jean).

N'ont pas pris part au vote :

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.
M. Edouard Herriot, président d'honneur de l'Assemblée nationale.

(1) *Motifs d'absence*:

MM.	
Alliot	Mission.
Béné (Maurice)	Raison de santé.
Clostermann	Sous les drapeaux.
Corniglion-Molinier	Retenu dans son département.
Courrier	Raison de santé.
Demarquet	Sous les drapeaux.
Gagnaire	Raison de santé.
Grandin	En mission.
Guitton (Antoine)	Mission.
Jacquinot (Louis)	Mission.
Laborde	Mission.
Lenormand (Maurice)	Retenu dans son territoire.
Le Pen	Sous les drapeaux.
Meck	Raison de santé.
Mutter (André)	Retenu à la C. E. C. A.
Ramel	Mission.
Sanglier	Retenu dans son territoire.
Schumann (Maurice)	Sous les drapeaux.
Teitgen (Pierre-Henri)	Retenu à la C. E. C. A.
Thirlet	Raison de santé.
Toublanc	Mission.
Villard	Raison de santé.

SCRUTIN (N° 367)
public à la tribune.

Sur la question de confiance posée au cours de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi de finances 1957 pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi. **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... **399**
Majorité absolue..... **200**

Pour l'adoption..... **215**
Contre **184**

L'Assemblée nationale a accordé la confiance.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Alduy.
Angibault.
Anxionnaz.
Arbeltier.
Arbogast.
Arnal (Frank).
Arrighi (Pascal).
Auban (Achille).
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Balestreri.
Barrot (Noël).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Bénard, Oise.
Berthet.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Bonnaire.
Edouard Bonnefous.
Bonnet (Christian), Morbihan.
Bonnet (Georges), Dordogne.
Bouhey (Jean).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Briffod.
Brocas
Brusset (Max).
Buron.
Caillavet.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Cayeux (Jean).
Chaban-Delmas.
Charpentier.
Chatelain
Chatenay.
Chauvet.
Cheikh (Mohamed Saïd).
Colin (André).
Cormier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coutant (Robert).
Cupfer
Dagain.
Daladier (Edouard).
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Denvers.
Depreux.
Desouches.
Desson (Guy).
Devinat.
Dicko (Hammadoun).
Mlle Dienesch.
Dorey
Doutrellot.
Ducos.
Dumortier
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Engel
Evrard
Faggianelli.
Faraud
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de)
Fontanet
Frédéric-Dupont.
Gabelle.
Gaillard (Félix).
Galy-Gasparrou.
Garat (Joseph).
Gautier-Chaumet.
Gazier
Gernez.
Giacobbi.
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Guibert.
Guille.
Guillou (Pierre).
Guislain.
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guyon (Jean-Raymond).
Halbout.
Henneguelle.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Ihuel
Jaquet (Gérard).
Jégorel.
July.
Juskiewensky.
Juvenal (Max).
Kir
Lacaze (Henri).
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lamarque-Cando.
Lapie (Pierre-Olivier).
Larue (Tony), Seine-Maritime.
Le Bail.
Leclercq.
Lecourt
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine).
Le Floch.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Léotard (de).
Le Strat.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Lux.
Mabrut.
Mailhe.
Mao (Hervé).
Margueritte (Charles).
Marie (André).
Maroselli
Martin (Gilbert), Eure
Masse
Masson (Jean).
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel).
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Médecin
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mérigonde
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis).
Minjoz
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Montalat.
Monteil (André).
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Morève
Morice (André).
Naegelen (Marcel-Edmond)
Nicolas (Lucien), Vosges.
Notebart.
Ortlieb.
Orvoen.
Palmero.
Parmentier.
Penoy
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Piette.
Pineau
Prigent (Tanguy).
Prisset.
Provo
Queuille (Henri).
Quinson.
Ramadier (Paul).
Raymond-Laurent.
Regaudie.
Reille-Soult.
Révillon (Tony).
Rey.
Rincent.
Sagnol.
Sauvage.
Savary
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Segelle.
Seitlinger.
Senghor.
Sidi el Mokhtar.
Souquès (Pierre).
Thibault (Edouard), Gard.
Thomas (Eugène).
Tinguy (de).
Trémouilhe.
Triboulet.
Tubach.
Ulrich
Vais (Francis).
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Viallet.
Viatte.
Vignard.
Wasmer.

Ont voté contre :

MM
André (Adrien), Vienne.
Ausart.
Antier.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert).
Barbot (Marcel.)
Barel (Virgile).
Barthélemy.
Bartolini
Benoist (Charles).
Berrang
Berthommier.
Besset.
Billat
Billoux
Blondeau.
Boccagny.
Boisseau.
Bône.
Bonte (Florimond).
Bouloux.
Bourbon.
Bouret.
Mme Boutard.
Bouyer.
Bretin.
Cagne.
Calas
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova
Castera
Cermolacce.
Chambeiron.
Charles (Pierre).
Chêne.
Chetrier.
Coquel.
Cordillot.
Cot (Pierre).
Couturaud.
Cristofol.
Cuicci.
Damasio.
Davoust.
Defrance.
Demusois
Denis (Alphonse).
Diat (Jean).
Dorgères d'Halluin.
Dreyfus-Schmidt.
Dufour
Dumas (Roland).
Dupont (Louis).
Duprat (Gérard).
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Eudier
Fajon (Etienne).
Ferrand (Pierre), Creuse.
Fourvel.
François-Bénard, Hautes-Alpes.
Mme Gabriel Peri.
Mme Galicier.
Garnier.
Gautier (André).
Gayrard.
Girard
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guyot (Raymond).
Hamon (Marcel).
Hellouin (Georges).
Hernu
Houdremont.
Hovnanian.
Icher
Jourd'hui
Juge.
Julian (Gaston).
Kriegel-Valrimont.
Lainé (Raymond), Cher
Lambert (Lucien).
Lamps
Lareppe.
Larue (Raymond), Vienne.
Le Caroff.
Lecœur.
Lefranc (Raym[illegible]), Aisne.
Legagneux.
Léger.
Lenormand (André), Calvados.
Leroy
Lespiau
Letoquart
Lipkowski (Jean de).
Llante.
Luciani.
Malleret-Joinville.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André).
Mariat (René).
Marin (Fernand).
Marrane.
Martel (Henri).
Mlle Marzin.
Maton.
Merle.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michel.
Monin.
Monnier.
Mora.
Mouton
Musmeaux.
Naudet.
Nerzic.
Nicolas (Maurice), Seine
Noël (Marcel).
Pagès
Panier.
Parrot
Paul (Gabriel).
Paulin.
Paumier (Bernard).
Pelat
Pelissou.
Pellerey.
Penven.
Perche.
Peron (Yves).
Pesquet.
Pierrard.
Pirot
Plaisance
Pommier (Pierre).
Pourtalet.
Pranchère.
Mme Prin.
Privat.
Prot
Mme Rabaté.
Ramette.
Ranoux
Renard (Adrien).
Réoyo.
Reynès (Alfred).
Mme Reyraud.
Rieu.
Mme Roca
Rochet (Waldeck).
Roquefort.
Roucaute (Gabriel), Gard
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruf (Joannès).
Ruffe (Hubert).
Mlle Rumeau.
Salvetat.
Sauer.
Savard
Scheider.
Soury
Tamarelle.
Teulé.
Thamier.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Tys
Vahé.
Mme Vaillant-Couturier.
Vallin
Varvier.
Vaugelade.
Védrines.
Vergès.
Villon (Pierre).
Vuillien.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Apithy.
Bailliencourt (de).
Barrachin.
Baudry d'Asson (de).
Beauguitte (André).
Bégouin (André), Charente-Maritime.
Bégouin (Lucien), Seine-et-Marne.
Bergasse.
Besson (Robert).
Boisdé (Raymond).
Boscary-Monsservin.
Brard
Bricout.
Bruyneel.
Cadic.
Chamant.
Christiaens.
Coirre.
Coulon
Courant.
Crouan.
Crouzier (Jean).
Delachenal.
Dides
Dixmier.
Dronne.
Durbet.
Febvay.
Féron.
Fourcade (Jacques)
Gaillemin.
Garet (Pierre).
Gaumont.
Gavini.
Georges (Maurice).
Goussu.
Hénault.
Hersant.
Huel (Robert-Henry).
Hugues (André), Seine.
Isorni.
Jacquet (Michel).
Jarrosson.
Jean-Moreau.
Joubert.
Kœnig.
La Chambre (Guy).
Lainé (Jean), Eure.
Lalle.
Laniel (Joseph).
Laurens (Camille).
Lefranc (Jean), Pas-de-Calais.
Legendre
Marcellin.
Mignot.
Mondon, Moselle.
Moustier (de).
Paquet.
Pebellier (Eugène).
Perroy.
Petit (Guy).
Pianta.
Pinay.
Pinvidic.

Plantier.
Priou.
Puy.
Raingeard
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul).
Ritter.
Roclore.
Rolland.
Rousseau.
Salliard du Rivault.
Sesmaisons (de).
Sourbet.
Temple.
Thébault (Henri).
Trémolet de Villers.
Vassor.
Vayron (Philippe).
Vigier.
Vitter (Pierre).

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Alloin.
Arabi El Goni.
Aubame
Barennes.
Barry Diawadou.
Benoit (Alcide).
Bettencourt.
Bissol.
Bocoum Barèma Kissorou.
Boganda.
Boni Nazi.
Boutavant.
Bruelle.
Cachin (Marcel).
Cassagne.
Césaire.
Charlot (Jean).
Chevigny (de).
Cogniot.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte (Arthur).
Coulibaly Ouezzin.
Degoutte.
Dia (Mamadou).
Diallo Saïfoulaye.
Diori Hamani.
Douala.
Duclos (Jacques).
Félix-Tchicaya.
Ferrand (Joseph), Morbihan.
Gaborit.
Garaudy.
Giscard d'Estaing.
Gosset.
Gouin (Félix).
Grunitzky.
Guissou (Henri).
Juliard (Georges).
Keita (Modibo).
Klock
Lacoste.
Levindrey.
Liquard.
Lisette.
Maga (Hubert).
Mahamoud Harbi.
Malbrant.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Mbida.
Mercier (André), Oise.
Midol.
Mondon (Raymond), Réunion
Monnerville (Pierre).
Montel (Pierre), Rhône.
Moynet.
Mudry.
Ninine.
Nisse
Oopa Pouvanaa
Ouedraogo Kango.
Planlevin.
Poirot.
Pronteau
Rakotovelo.
Ramonet.
Schaff.
Schmitt (Albert).
Sekou Touré.
Simonnet.
Sissoko Fily Dabo.
Soustelle.
Thibaud (Marcel), Loire.
Thoral.
Thorez (Maurice).
Tirolien.
Titeux.
Tixier-Vignancour
Tsiranana.
Turc (Jean).
Mme Vermeersch.

Excusés ou absents par congé (1) :

MM.
Alliot.
Béné (Maurice).
Chevigné (Pierre de)
Clostermann
Corniglion-Molinier.
Couinaud.
Courrier.
Démarquet.
Fauchon.
Gagnaire.
Grandin.
Guitton (Antoine), Vendée.
Jacquinot (Louis).
Laborbe.
Lenormand (Maurice), Nouvelle-Calédonie.
Le Pen.
Meck.
Mutter (André).
Pleven (René).
Ramel
Sanglier.
Schumann (Maurice) Nord
Soulié (Michel)
Teitgen (Pierre-Henri)
Thiriet.
Toublanc.
Villard (Jean).

N'ont pas pris part au vote:

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.
M. Edouard Herriot, président d'honneur de l'Assemblée nationale.

(1) *Motifs d'absence*:

MM.	
Alliot	Mission.
Béné (Maurice)	Raison de santé.
Clostermann	Sous les drapeaux.
Corniglion-Molinier	Retenu dans son département.
Courrier	Raison de santé.
Demarquet	Sous les drapeaux.
Gagnaire	Raison de santé.
Grandin	En mission.
Guitton (Antoine)	Mission.
Jacquinot (Louis)	Mission.
Laborde	Mission.
Lenormand (Maurice)	Retenu dans son territoire.
Le Pen	Sous les drapeaux.
Meck	Raison de santé.
Mutter (André)	Retenu à la C. E. C. A.
Ramel	Mission.
Sanglier	Retenu dans son territoire.
Schumann (Maurice)	Sous les drapeaux.
Teitgen (Pierre-Henri)	Retenu à la C. E. C. A.
Thiriet	Raison de santé.
Toublanc	Mission.
Villard	Raison de santé.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.